

A large crowd of people is gathered in a courtyard in front of a historic brick building with a tall industrial tower. The scene is set in a large, open space with a paved ground and a green lawn. The building is a mix of red brick and dark brown panels. The tower is a complex metal structure with a wooden walkway. The sky is overcast.

LE BASSIN MINIER QUALITÉS DE LA VILLE DIFFUSE

SÉMINAIRE À GOSNAY
25 / 28 SEPTEMBRE 2014





13



LE BASSIN MINIER QUALITÉS DE LA VILLE DIFFUSE

Séminaire à Gosnay
Du 25 au 28 septembre 2014

Corps des architectes-conseils de L'État
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
Ministère de la Culture et de la Communication
Actes publiés en avril 2015

Crédits photographiques

Frédéric Bonnet, Flore Bringand, Catherine Bruant, Soisick Cléret,
Patrick Duguet, Vincent Lombard, Catherine Lauvergeat,
Serge Renaudie, Eva Samuel, Jean-Christophe Tougeron
et la Mission Bassin Minier.



Croquis. Gérard Lancereau, ACE

Achévé d'imprimer en avril 2015
Imprimeries Sipap Oudin à Poitiers
Sur papier couché demi mat garanti PEFC



Cet ouvrage, *Le Bassin minier. Qualités de la ville diffuse*, est le vingtième de la série Conseil, restituant la teneur des séminaires annuels des architectes-conseils de l'État. Il est consacré au séminaire des architectes-conseils de l'État qui s'est déroulé dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais du 25 au 28 septembre 2014, dans les salles du Métaphone à Oignies, au Domaine de la Chartreuse de Gosnay et à la base du 11/19 à Loos-en-Gohelle.

Il est publié à l'initiative du Corps des architectes-conseils de l'État, avec le concours de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, du ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, et de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication.

La responsabilité éditoriale incombe au bureau du Corps des architectes-conseils de l'État élu pour l'exercice 2014, composé de :

- Eva Samuel, présidente,
- Philippe Challes, premier directeur,
- Alain Gignoux, second directeur,
- Philippe Chamblas, secrétaire général,
- Françoise Risterucci, trésorière,
- Patrick Céleste,
- Patrick Duguet,
- Aline Hannouz,
- Jean-Christophe Tougeron.

La coordination éditoriale et le contenu rédactionnel de ce numéro ont été assurés par Valéry Didelon, historien et critique d'architecture, avec les apports de Eve Jouannais, journaliste et éditrice, et d'Agnès Fernandez, journaliste à Traits Urbains, toutes les deux vice-présidentes de l'AJIBAT (association des journalistes de l'habitat et de la ville).

Le bureau remercie vivement tous les participants à ce séminaire et en particulier :

- Catherine Bertram et Raphaël Alessandri, pour leur accueil à la Mission Bassin Minier à Oignies ;
- Paola Viganò pour sa participation à ce séminaire ;
- Olivier Galan, directeur général et artistique du Métaphone ;
- Philippe Lalart, directeur, Marie Dubreux, DDTM 59 ;
- Matthieu Dewas, directeur, Anne-Sophie Margolé, Anne-Lorraine Lattraye, DDTM 62 ;
- Guillaume Hebert, architecte urbaniste, directeur adjoint d'Une Fabrique de la ville ;
- Bernard Masset, délégué général d'Euralens ;
- Joël Pierrache, maire de Péquencourt ;
- Benoit Brocq, responsable économique à la Mission Bassin Minier ;
- Antoine Saubot, architecte Extra-Muros, pour l'organisation de la visite du Louvre-Lens ;

... ainsi que tous les participants des ministères et architectes-conseils de l'État qui ont bien voulu lui confier leurs textes, dessins et photos reproduits dans ce numéro.

Patrick Céleste, Philippe Challes, Philippe Chamblas, Patrick Duguet et Alain Gignoux ont assuré la mise en œuvre du présent document ;
Hélène Geniez et Lola Montalant pour les transcriptions et la relecture attentive.

Le secrétariat a été assuré par Claude Launay.

La maquette et la mise en page de cet ouvrage ont été réalisées par Florence Morisot.

La version numérique de cet ouvrage est consultable sur le site des architectes-conseils de l'État :

🔗 www.architectes-conseils.fr

Les textes et les images de ce document sont uniquement destinés à cette brochure. Leur reproduction pour d'autres propos est interdite.

Tous droits de reproduction réservés.

© Corps des architectes-conseils de l'État, mars 2015



INTRODUCTION

- 7 ARCHITECTE DU TERRITOIRE Éva Samuel, présidente du Corps des architectes-conseils de l'État
- 11 COKE EN STOCK Jean-Christophe Tougeron, ACE de la DDTM Pas-de-Calais (62)

LES INVITÉS INSTITUTIONNELS

- 15 Agnès Vince, directrice, chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des patrimoines
- 17 Frédéric Auclair, adjoint à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie à la DGALN
- 19 Catherine Bergeal, conseillère "réseaux d'expertise" auprès du DGALN

LES RÉACTIONS POST-SÉMINAIRE

- 23 Le voyage d'un ACE au pays des acronymes, néologismes et langues indigènes, Patrick Céleste, ACE de la DDT Tarn (81)
- 25 Réflexions en sol mineur sur le Bassin minier et la ville diffuse, Bertrand Dubus, ACE de la DDTM Alpes-Maritimes (06)
- 27 Ville diffuse ou éclatée ? Michel Roy, ACE de la DDTM du Gard (30)

LES ATELIERS

- 31 Atelier #1 Le patrimoine comme levier de planification et d'identification des territoires
- 32 Restitution et point de vue de l'atelier #1, Agnès Fernandez, journaliste à Traits urbains et présidente de l'association des journalistes de l'Habitat et de la Ville
- 37 Atelier #2 La ville diffuse
- 32 Restitution et point de vue de l'atelier #2, Valéry Didelon, journaliste, historien et critique de l'architecture
- 43 Atelier #3 La reconfiguration territoriale de nos missions. Quels enjeux, quels outils, quelles méthodes ?
- 34 Restitution et point de vue de l'atelier #3, Eve Jouannais, journaliste et éditrice

SYNTHÈSE RÉUNION PLÉNIÈRE

- 51 Synthèse de Valéry Didelon, journaliste, historien et critique de l'architecture

CONFÉRENCES ET TABLE RONDE

- 55 Le Bassin minier : une stratégie d'aménagement et de développement fondée sur la protection et la valorisation d'un paysage culturel, Catherine Bertram et Raphaël Alessandri
- 59 La ville diffuse, Paola Viganò, Grand prix d'urbanisme 2013
- 63 Table ronde EURALENS, Bernard Masset, Benoît Brocq, Guillaume Hébert, Joël Pierrache. Modérateur : Valéry Didelon
- 69 Programme du séminaire

CONCLUSION

- 71 FIER BASSIN MINIER ! Philippe Challes, premier directeur du Corps des architectes-conseils de l'État

ANNEXES / EXTRAITS DU PROGRAMME INITIAL DU SÉMINAIRE



INTRODUCTION



Architecte du territoire

Eva Samuel, présidente du Corps
des architectes-conseils de l'État

Chacun se demandait avant de partir s'il fallait vraiment aller dans le Bassin minier du Nord, une destination *a priori* peu exotique et cela d'autant que le sujet de la ville diffuse, de ses qualités à questionner, était plutôt embarrassant. Il faut dire qu'après Helsinki, Bruxelles et le Voralberg, il y avait lieu de prendre un contre-pied radical et opposer à l'étrangeté de l'ailleurs, celle, peu connue ou méconnue, de la familiarité de l'ici.

Néanmoins, comme de coutume, le déplacement du corps et du regard dans un lieu ignoré, les rencontres et les paroles nouvelles suffirent à nous faire voyager. Ils font redécouvrir la proximité de ce qui semble lointain. Ils nous obligent à réinterroger notre expérience à l'écoute de celle des autres et à emmagasiner l'énergie que dégagent les acteurs déterminés de la mutation de ce territoire. Un voyage donc, culminant au sommet d'un terroir découvrant l'ample plat pays et son urbanisation continue à la lumière dorée du soleil couchant.

Ici, comme lors de nos précédents séminaires, nous avons donc été invités à changer de regard. Cette fois-ci, nous nous sommes intéressés à un état de fait de l'espace urbain contemporain, au tissu réticulé de son étalement plus ou moins récent, à la valeur de son paysage et de son économie. Non pas pour mettre en question les récentes lois qui incitent à la densification et à la limitation de la consommation des espaces « naturels », mais plutôt pour interroger le potentiel ou non, de cette forme urbaine et sociale qui s'est développée partout comme une traînée de poudre depuis 50 ans.

Comment travailler avec cette réalité plutôt que l'ignorer ? Comment comprendre ses logiques pour mieux lui proposer d'autres réponses ? Comment évaluer la durabilité ou la résilience du système ?

En se plaçant à l'écart des métropoles, nous nous mettons en situation de regarder le territoire depuis l'entre-deux des

villes, près des conditions de la construction du tissu industriel du XIX^e.

Nous nous mettons aussi au cœur d'une région qui ne découvre pas la crise économique mais la fréquente continuellement depuis plusieurs dizaines d'années. En quoi cette situation pouvait-elle nous interpeller ?

Paola Viganò, à travers plusieurs exemples et une cartographie de grande qualité, nous a montré combien il était nécessaire de construire une connaissance fine, précise et engagée intellectuellement, pour évaluer sans *a priori* le potentiel d'un territoire à partir de ses ressources naturelles, historiques et sociales. Quelle est l'échelle nécessaire pour retrouver une logique de développement qui dépasse celle de l'économie à courte vue et accepter les dynamiques d'organisation que cela entraîne ?

La Mission Bassin Minier nous a fait découvrir comment avec des élus de toutes tendances, le regard sur le Bassin minier est en train de changer : en valorisant les traces d'une économie disparue et en élaborant les stratégies les plus diverses pour en susciter une autre, qui à nouveau s'enracine sur son territoire. Faire classer ce patrimoine-là par l'Unesco n'est qu'une belle étape que la Mission met à profit comme levier pour intervenir ici et là et faire évoluer les situations urbaines. Ce patrimoine culturel évolutif n'a pas pour but d'être sanctuarisé et sert de prétexte à une nouvelle planification.

À cet égard, on s'est interrogé sur la façon dont le patrimoine pouvait mettre en mouvement les villes et les bourgs et être utilisé pour son potentiel de qualification urbaine : une vision élargie du rôle du patrimoine qui donne à ce bien commun un relief accentué comme outil face à la standardisation.

La Mission Bassin Minier ne préfigurerait-elle pas une forme d'atelier d'aménagement urbain interdépartemental ou ré-

gional, peu importe la catégorie, associant la pluralité des acteurs et des échelles, revendiquant la diversité des contextes et fédérant les projets ? Centre de ressources et de conseils, elle innove en permanence la forme de ses missions pour s'adapter aux situations urbaines et fortifier tous les liens qui permettront à l'économie locale de se redéployer, des élus aux élèves des collèges en passant par les bailleurs, les entreprises et les partenaires institutionnels. Par-tout, ensemençer une nouvelle culture du territoire. Gageons que cette structure créative saura en inspirer d'autres aussi pertinentes à l'occasion de la réforme territoriale qui interroge tous les architectes-conseils de l'État.

Le Bassin minier que les architectes-conseils de l'État ont sillonné entre cités-jardins, anciens lieux d'extraction, corons, autoroutes, terrils, chevalements, quartiers ANRU, cavaliers (voies ferrées des mines) ... leur aura ouvert son horizon quotidien de ville contemporaine, étirée, décousue et peu dense. Il leur aura permis d'ouvrir le débat sur le devenir des espaces urbains à l'écart des grandes dynamiques métropolitaines ou des périphéries reculées, où aucune pression ne viendra favoriser la densification souhaitée. Si le modèle semble condamné au nom du développement durable, que fait-on alors de ces immenses tissus habités qui tapissent les sols ? Entre étalement urbain généré de façon aveugle par opportunités, et ville diffuse selon la définition qu'en donnent Bernardo Secchi et Paola Viganò, il y a des différences significatives : l'une est déterritorialisée tandis que l'autre est générée par son territoire. La fortification des

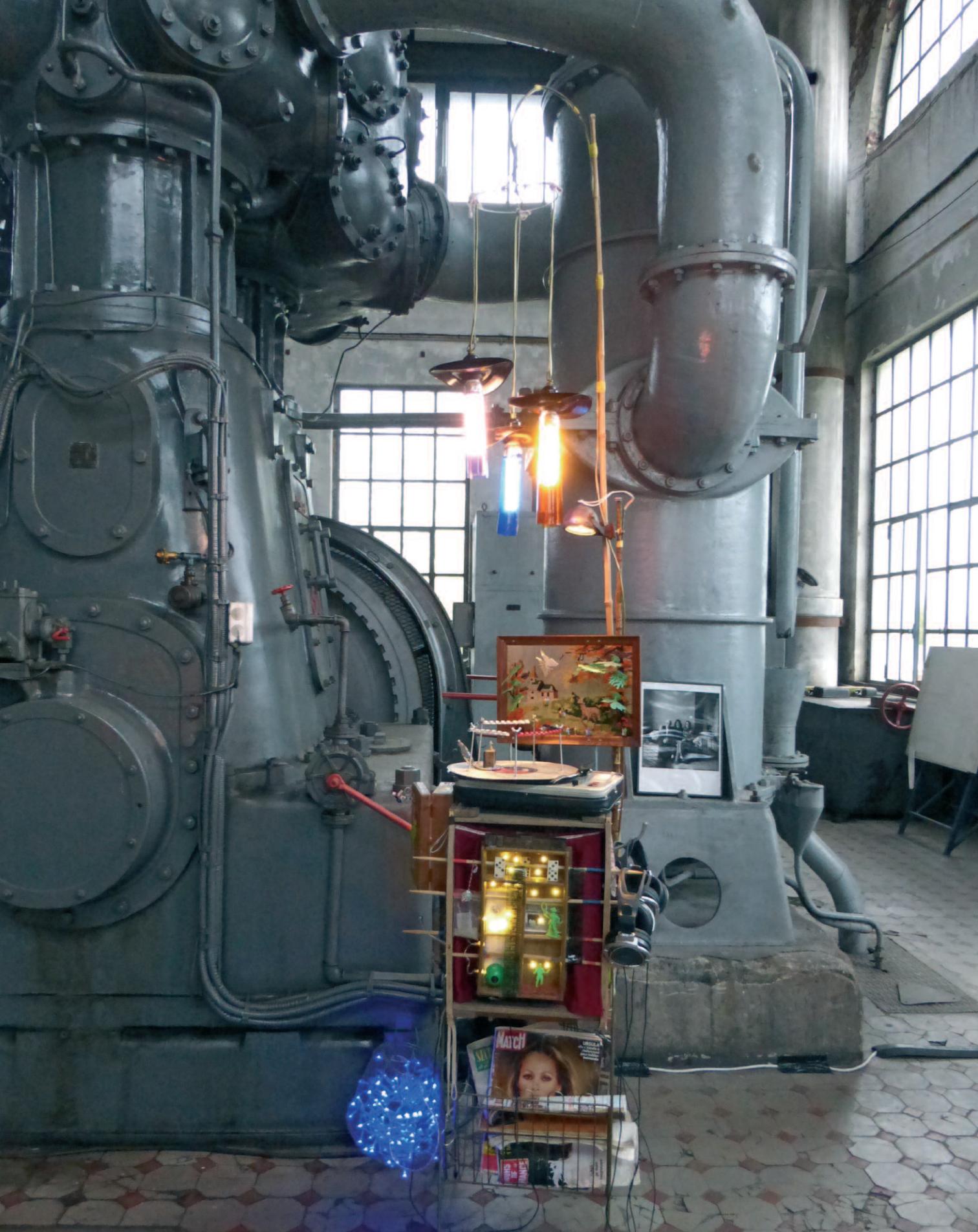
réseaux de tous types (déplacements, équipements, services, emploi) est-elle réaliste et suffisante pour transformer de façon vertueuse l'étalement urbain en ville diffuse ?

Comment toutes les contrées peuvent-elles se développer suivant un seul modèle économique qui ne fonctionne que dans quelques espaces privilégiés ?

Les architectes-conseils de l'État, dispersés dans les régions rurales et les périphéries urbaines, sont bien placés pour témoigner de ces questionnements pour une économie différente où la croissance et le progrès ne sont pas les seuls mots, où d'autres orientations, plus solidaires et plus ancrées localement sont à même de se développer sans nécessairement beaucoup de moyens.

En guise de conclusion, une autre question de nature un peu différente, qui concerne tant l'évolution de nos missions que la lisibilité de celles-ci vis-à-vis de nos interlocuteurs : quelles représentations le mot « architecte » véhicule-t-il ? Comment est-il compris ou perçu par rapport aux services que nous sommes en mesure de rendre à travers nos missions ? Peut-être ce seul mot ne suffit-il pas à la réalité des domaines dans lesquels nous intervenons : celui de l'espace urbain sous toutes ses formes y compris la ville dispersée, celui de l'espace construit et de son corollaire l'espace libre, l'architecture de l'édifice et son contexte, la grande et la petite échelle, les espaces urbains et ruraux ... Élargir le vocable d' « architecte-conseil » à celui d' « architecte-conseil du territoire » ?







Coke en stock

Jean-Christophe Tougeron,
ACE DDTM Pas-de-Calais (62)

Je ne connaissais rien du Pas-de-Calais en arrivant en gare d'Arras en mars 2008. Sans doute l'histoire singulière du Nord de la France ne m'était pas étrangère, mais je n'y avais jamais fait rouler ma limousine. Mes deux expériences d'architecte-conseil de l'État précédentes avaient été quelque peu calmes auprès de la DDE de l'Aube (service minimum) et éprouvantes à la DRAC des Pays de la Loire (l'architecture ? quelle architecture ?). Il me fallait un traitement de choc pour me remettre en selle pour porter bien haut le service de l'État !

Le choix du Pas-de-Calais ne m'a pas déçu. Me voici donc à peine en poste, que le gouvernement de l'époque (ne les accablons pas en les citant), décide à travers la RGPP de réduire drastiquement le nombre des sites de la Grande Muette. Ainsi au préalable au départ du corps d'Armée qui occupait la Citadelle d'Arras et dans la perspective de sa reconversion, ma mission débute par la visite de ce fleuron de l'art vaubanesque.

Avec le représentant de la DDTM, nous inspectons les casernes en briques épaisses du XVIII^{ème} siècle, vérifions les charpentes et restons impressionnés par la rationalité des ouvertures et par les hauteurs sous plafond. Une chapelle de pierres blanches ciselées se dresse sur un coté de la place d'armes entourée d'arbres centenaires au feuillage sombre (un bijou de finesse dans le silence des rangs). Et puis, de caserne française en hangar de l'armée américaine, nous franchissons une porte de la Citadelle et, après un pont de bois, descendons vers le fossé.

« Il faut que tu vois cela ! » me dit mon accompagnateur. Là, une haute grille de fer noire franchie, sous un soleil pâle, un choc nous attend. Sur chaque versant de rempart, des rectangles de marbre blanc sont placardés dans un parfait alignement, formant une trame contrastée avec les briques rouges des murs. Y sont gravés des noms, des dates, des appartenances syndicales et politiques, des mouvements de résistance, des professions et des villes. Dans ce fossé des fusillés

par la GESTAPO ainsi honorés, parmi ces noms, plus de 80% venaient du Bassin minier (certes, un architecte d'Arras y était gravé aussi).

Le choc. Voilà, j'y étais dans le Bassin minier.

Je ne vais pas rappeler ici la souffrance des habitants de ce territoire qui, après avoir chauffé le pays entier de 1882 à 1990, a vu les puits fermer les uns après les autres. Le séminaire a interrogé la morphologie urbaine du Bassin minier. À ce titre, il faut bien avoir à l'esprit que le développement industriel n'a pas ici seulement distribué et créé des entités urbaines, des infrastructures usinières, des cités paternalistes de logements. Il a aussi plaqué sa propre logique physique sur la trame rurale, en croisant le réseau des puits et des cavaliers avec celui des villages. C'est le sous-sol qui a refait le territoire ici. Avec son déclin puis sa disparition, il a aussi laissé en jachère les entre-deux, les espaces laissés libres entre les installations minières et les anciens bourgs. Pendant les Trente Glorieuses, ces espaces sont devenus le champ de manœuvre des autoroutes et des nœuds routiers, le champ de foire des plateaux logistiques et des centres commerciaux. Le Bassin minier n'en reste pas moins l'enjeu actuel de la ville-patchwork, qui, si l'on accepte de remettre en cause les *a priori* de l'étalement urbain, interroge cette urbanité en fragments en la qualifiant, et en y retrouvant une logique nouvelle, celle de la ville diffuse.

Les participants du séminaire n'ont pas épuisé par le débat les enseignements de ce territoire.

Ce que révèle aussi brutalement le fossé de la Citadelle d'Arras, c'est une somme de valeurs humaines qui traversent ces cités, ces puits et ces cavaliers. Ce territoire où 29 nationalités sont venues extraire le « noir », est aussi celui de la concurrence entre les sociétés minières avant la nationalisation de 1946, et où, de ce fait, on s'identifiait plus à un puits ou une cité qu'au bourg. Du local à l'international, là est née cette solidarité si présente encore dans le



quotidien des habitants du Bassin minier aujourd'hui. Que la sirène sonnât à la Fosse n°8 et c'étaient toutes les cités alentour qui rappliquaient. Le Parisien que je suis (banlieusard, banlieusard, je rectifie !) est toujours surpris du sourire et du salut dans les bistrotts ou devant les baraques à frites. Au gré des visites des sites ANRU, je découvre la simplicité du maire de Bully-les-Mines, qui appelle par leurs prénoms tous ceux qu'il croise, ou encore la clairvoyance urbaine du maire de Billy-Montigny qui porte fièrement une banane argentée,

tout droit sortie d'un album de Margerin. Certes le Bassin minier, c'est aussi la guerre des gauches entre les sortants du Congrès de Tours ; c'est aussi Hénin-Beaumont où le désespoir manipulé a mis un genou à terre.

La solidarité est néanmoins toujours là, lorsque deux jours après l'incendie du hangar des Restos du Cœur à Vendin-le-Viel début décembre 2014, les 90 tonnes de jouets et de nourriture ont été reconstituées grâce aux dons de toutes origines. Ne pas rompre le lien est essentiel lorsque à l'occasion d'une visite d'un site ANRU à Avion, il faut traverser un hall de tour incendié et couvert de suie pour définir l'implantation d'un futur commerce de proximité. En matière d'enjeux urbains et architecturaux, la nature sociale du projet est peut-être ici plus qu'ailleurs incontournable. Le conseil dans le Bassin minier, c'est répondre à la rénovation énergétique des maisons minières en intégrant le respect de la brique apparente dans le jeu des financements FEDER, face aux habitudes de gommage patrimonial de la SOGINORPA. C'est argumenter en faveur d'extensions contemporaines sur les maisons minières implantées sur des parcelles en lanières, à la manière du travail de Patrick Bouchain à Tourcoing.

C'est travailler sur tous les sites ANRU à la hiérarchisation des coûts, en résistant aux demandes de démolition de tours « mal habitées », malgré leur qualité propre. C'est relancer des programmes de rénovation avant les aménagements extérieurs, en faisant tout pour que les qualités des projets urbains initiaux ne s'édulcorent pas au fil des baisses de financements.

Certes tous les architectes-conseils de l'État font face à cela et portent ces ambitions. Mais dans le Bassin minier, territoire aux 17 communes ANRU 1, et désormais classé par l'UNESCO, l'architecte-conseil de l'État dans ce « paysage culturel évolutif » doit défendre en permanence l'idée qu'aucun territoire n'est désespéré.

LES INVITÉS INSTITUTIONNELS







Agnès Vince

Directrice, chargée de l'architecture,
adjointe au directeur général des patrimoines

Ma volonté, en venant aujourd'hui, est d'abord de retrouver les architectes-conseils de l'État, que je connais un peu, puisque dans mes précédentes fonctions de sous-directrice des métiers de l'aménagement à la DGUHC, j'avais pour tâche de porter auprès des services de l'État les missions des architectes-conseils de l'État et des paysagistes-conseils de l'État. Il s'agissait souvent de défendre les conditions d'accomplissement de ces missions, tant par la clarification de celles-ci, très larges, que par leur mode de gestion et par la considération du travail qui est le vôtre au sein des services déconcentrés.

J'étais déjà à l'époque très attachée au travail interministériel avec mes collègues du ministère de la Culture et aujourd'hui, en tant que directrice de l'architecture au ministère de la Culture, j'ai une responsabilité vis-à-vis de vous : responsabilité vous concernant à titre individuel dans vos affectations ainsi qu'à titre collectif dans vos modalités de travail, et pour veiller aux « grands messages » sur les politiques publiques pour lesquelles vous êtes mandatés en appui des services. Vous êtes des architectes au service de l'ensemble des ministères, et vous avez été recrutés parce que vous êtes architectes, je veillerai donc à ce que votre valeur ajoutée, à chacun et collectivement, soit considérée.

Arrivée récemment, je serai particulièrement attentive à identifier les leviers permettant aux DRAC/STAP et aux DREAL, en lien avec le MEDDE et le MLETR, de porter une vision transversale de l'action publique, que ce soit à l'échelle des territoires ou du bâti. Cet objectif a d'ailleurs été identifié par votre collègue, l'architecte-conseil de l'État Frédéric Bonnet, qui nous invite, en préface des actes de votre précédent séminaire à Helsinki à « savoir prendre acte des enjeux contemporains : écologie, biodiversité, déplacements, consommation des terres naturelles et agricoles, accès au logement. »

Lors de ce dernier séminaire, vous aviez aussi souligné le besoin de renouveler l'approche sur la question du patrimoine récent, moderne, du XIX^e, XX^e et du XXI^e. Vous soulignez également l'importance de se pencher sur la problématique des normes qui forment une compilation dont on sait aujourd'hui qu'elle comporte des avantages mais aussi des limites, voire des faiblesses, tant au regard de la qualité des ouvrages, que de leur coût, voire de leur usage. Vous indiquez également à quel point le rôle des maîtres d'ouvrage est important, et là nous touchons à la demande d'architecture. Pour faire valoir la plus-value de l'architecture, pour apporter une réponse globale à des questions complexes, il ne s'agira pas de l'affirmer, mais de le démontrer et de s'interroger : comment la demande peut-elle venir ? Comment la conviction profonde de ce que porte la loi de 1977, c'est-à-dire la responsabilité publique de l'architecture, comment cette conviction peut-elle être partagée ?

Je voudrais évoquer devant vous deux sujets d'actualité : je vois dans votre programme que figure un atelier dédié aux problématiques de réorganisation territoriale ; pour la direction chargée de l'architecture, qui, outre « l'architecture », a également compétence sur le « cadre de vie » et sur la qualité de la construction, il s'agira d'être vigilant à ce que la réorganisation permette un renforcement de la capacité à faire face, collectivement, avec l'ensemble des acteurs compétents en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage, aux enjeux territoriaux en la matière. Ces compétences existent aujourd'hui, dans les services de l'État, ceux des collectivités territoriales, mais également auprès des acteurs et opérateurs publics et privés, des différents réseaux comme les CAUE, les maisons de l'architecture, les agences d'urbanisme... Un travail reste à affiner entre les acteurs sur ces enjeux. Il conviendra non seulement de veiller à ce que les acquis ne se dégradent pas, mais surtout de rechercher, par une clarification des synergies et complémentarités, à améliorer leur efficacité. Vous êtes, je le sais, très soucieux de cela et il faudra que l'on puisse y travailler ensemble.

Le deuxième point d'actualité que je voulais évoquer avec vous, ce sont les suites que nous entendons donner au rapport de Patrick Bloche : le député a remis le 2 juillet dernier un rapport intitulé « Mission d'information sur la création architecturale » et la nouvelle ministre, Fleur Pellerin, a bien l'intention d'y donner suite. La concertation très large conduite dans ce cadre et la nature des constats comme des propositions, témoignent d'une attention nouvelle portée à l'architecture et aux architectes. C'est suffisamment rare pour que l'on s'en réjouisse. Ce rapport offre à la ministre en charge de l'architecture une occasion à saisir pour afficher de façon lisible la structure d'une politique nationale de l'architecture et ses liens à renforcer avec les politiques publiques portées par nos collègues des autres ministères, en particulier dans les domaines de la politique de la ville, du logement, de l'urbanisme, de l'environnement et de la construction, ainsi que dans les domaines de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale. En tant qu'architectes-conseils de l'État, vous êtes déjà engagés pour faire valoir auprès des services du ministère de la Culture comme des autres ministères, le regard que vous portez. Par votre analyse, vous contribuez au travail collectif à conduire pour réussir les défis de la maîtrise de l'urbanisation, de l'accroissement de l'offre de logement, de la transition écologique et de la transition énergétique, de la conception d'une ville durable, par l'articulation entre toutes les échelles, de celle des infrastructures comme de celle de l'édifice.

Nous devons saisir cette occasion pour savoir comment on peut structurer ces enjeux - à la fois les enjeux propres du ministère de la Culture, autour bien sûr de la dimension de l'éducation, de l'accès à la culture, de la démocratisation, tout ce qui fait aujourd'hui les priorités de ce ministère - mais également autour d'une autre priorité, c'est-à-dire celle du redressement et du développement économique de l'activité d'architecture, basée sur des fondements scientifiques, techniques et culturels. Aujourd'hui, la situation des professionnels de l'architecture mérite d'être examinée, non seulement sous l'angle des conditions d'exercice des architectes libéraux, pour lesquels nous devons proposer des appuis, leviers et aides appropriés, mais également plus largement, en visant un élargissement du recours à l'architecte, que ce soit à titre libéral mais également au sein des secteurs de la maîtrise d'ouvrage et du monde de la construction et de la réhabilitation.

Pour conduire cette ambition, votre compétence mise au service des services de l'État est un atout formidable et souvent insuffisamment mobilisé.

Je serai donc très attentive à vous entendre pour viser un renforcement de cette mobilisation au service de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie.



Frédéric Auclair

Adjoint à la sous-directrice de la qualité
du cadre de vie à la DGALN

Nous tenons ici à réaffirmer, au nom des deux grands ministères : celui de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et celui du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, que nous avons besoin de votre expérience et de vos compétences. Nous devons travailler en synergie dans l'échange d'idées et dans l'émulation, comme aujourd'hui à l'occasion de ce séminaire dans le Bassin minier.

Vous êtes 140 architectes libéraux parmi 30 000 inscrits à l'Ordre des architectes. Vous avez été sélectionnés pour vos qualités d'expertise et de conseils absolument nécessaires à nos territoires. Nous sommes dans un pays extraordinairement riche d'architectures, d'urbanismes, de paysages, pourtant, il existe un vrai besoin d'acculturation sur ces sujets. Nos voisins européens encouragent parfois, dès l'école ou dans les conseils de quartiers, une curiosité et un intérêt pour l'architecture dont s'empare ensuite toute la population. Nous croyons que votre travail de conseil passe par la répétition des enjeux stratégiques aux mêmes interlocuteurs, deux jours par mois, durant plusieurs années. Vos expériences nous sont utiles, car elles nous rendent compte des difficultés quotidiennes, des nombreuses demandes d'évolution des codes de l'urbanisme, de l'environnement, du patrimoine, du rural. L'administration centrale a un rôle de tampon, de bouclier parfois, pour limiter, freiner la surenchère rhétorique, et nous avons besoin pour cela de votre travail de terrain.

Comme l'a dit la directrice de la Mission Bassin Minier, il y a ces lieux où vous expérimentez, où vous essayez de faire la différence entre ce qui est de l'ordre du Code de l'urbanisme et du Code de la route. Alors que dans ce dernier les obligations sont relativement bien définies, dans le premier il existe des partitions et des musiciens pour les jouer, et nous avons besoin de musiciens sensibles qui mettent du cœur à l'ouvrage.

Ce sont là aussi les buts de la loi sur l'architecture. Le mot « harmonie » traduit bien cet objectif, une notion d'une grande puissance que nous utilisons peut-être insuffisamment.

Si nous avons besoin de vous, c'est également pour ce conseil libre de paroles que vous exercez dans l'accompagnement des politiques nationales sur le long terme, quels que soient les gouvernements en place.

Les premiers jalons contenus dans la loi SRU et réaffirmés par la loi ALUR nous ont permis de passer du POS au PLU. Quinze ans plus tard, il reste encore 6 500 POS dormeurs en sommeil. Certes, l'urbanisme se fait dans le temps long, mais il faut accélérer cette évolution vers les PLU comme le préconise la loi ALUR au cours des trois prochaines années. Cet exercice est parfois très difficile pour les collectivités après 30 ans de décentralisation.

Certaines habitudes de travail ont persisté, avec des jeux de rôles plus ou moins bien établis, où l'État s'opposait aux projets qui allaient à l'encontre de l'intérêt général : sur les risques, sur le commerce, face aux investisseurs locaux, sur les questions liées à l'emploi... Nous devons avec vous rappeler la cohérence de la loi où qu'elle s'exerce. Nous avons aussi besoin de synergie en matière de réalités sociales, constructives, urbaines, paysagères, lesquelles doivent s'inscrire le plus intelligemment possible dans la durée. Il nous faut comprendre ce qui prend sa place pour deux ans ou un siècle dans un territoire et mesurer, à l'aune de nos priorités, la manière de faire avec peu d'argent et d'effectif.

Pour les directions départementales des territoires et de la mer, c'est un exercice difficile auquel nous vous demandons de répondre avant le 1er juillet 2015. Il faut organiser la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'autorisation des droits des sols. Du côté des collectivités territoriales, nous avons une extraordinaire hétérogénéité de situations. Certaines villes vivent relativement harmonieusement, et se sont transformées depuis 30 ans, se sont transformées quand les élus ont pris leurs responsabilités et se sont engagés à faire bouger les lignes auprès des électeurs. Nous avons les exemples de Nancy, Brest, Lyon, Bordeaux. Dans leur diversité, les 36 600 communes de France incar-

nent cependant le particularisme démocratique français avec ses élus proches du territoire. Ceux-ci se trouvent trop souvent face à la situation délicate d'être à la fois ceux qui visent le document d'urbanisme et le font appliquer. Dans des contextes parfois familiaux avec un faible nombre d'habitants, la mise en œuvre équitable du droit est un défi.

L'enjeu de cette fin de décentralisation est donc d'essayer de retrouver le bon niveau d'instruction de l'urbanisme : qu'est-ce que nous préparons dans le présent pour le mieux-être ? Qu'est-ce que nous laissons à nos enfants et aux générations futures ? De quels territoires hériteront-ils ?

Pour répondre, nous avons besoin de nous appuyer sur l'intercommunalité, et aller au-delà des seules questions de syndicats des eaux ou de gestion des déchets. Il faut à présent qu'elle soit outillée au service de l'urbanisme. Il est d'autant plus urgent de changer d'échelle que les crédits sont plus rares et que les collectivités doivent s'organiser pour faire évoluer leurs documents d'urbanisme dans un temps relativement réduit. Ce partage des ressources et des compétences est indispensable et il a fait l'objet de nombreux débats avec les différentes associations de communes.

En matière d'architecture, le partage n'est pas si évident. Il y a peu d'architectes en France, 70 % de ce qui se construit échappe à leur signature. D'où l'importance du conseil amont. Est-il celui des architectes-conseils de l'État ? Des quelques architectes-conseils des municipalités, des architectes des Bâtiments de France, des architectes-urbanistes de l'État, des CAUE ? Tous doivent travailler ensemble pour accompagner la préservation de la qualité de notre cadre de vie. Notre ancien directeur, Étienne Crépon, avait insisté sur l'importance de la réflexion autour des PLUI en donnant le temps de la réflexion et de la concertation quant à l'évolution des règlements. Dans la continuité de la démarche d'« urbanisme de projet » initiée par Benoist Apparu, la question posée plus largement était de sortir de la « norme normative », et de regarder à quel moment le projet fabrique la norme. Nous allons travailler durant les prochains mois avec les services déconcentrés et de

nombreux acteurs de l'urbanisme à l'écriture d'un décret qui intègre les enjeux contemporains. Nous aurons aussi besoin de vous pour alimenter la réflexion, faire évoluer les pratiques, sortir des mécanismes d'utilisation des coefficients d'occupation des sols ou de tailles minimums des parcelles, essayer de proposer des solutions au cas par cas et faire du règlement en réponse à des objectifs.

Certains élus sont parfois perdus face à des règles qui peuvent être perçues comme contradictoires quand elles émanent de ministères différents ou de directions distinctes. Que faire face à des demandes simultanées de densification et de protection de la biodiversité ?

Un séminaire est prévu sur ce sujet, le 15 octobre 2014, pour accompagner les DDT dans une meilleure compréhension de ces enjeux. Il est construit par le bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie, et Laëtitia Conreaux-Mantziaras interlocutrice privilégiée des architectes-conseils de l'État. Lors de ce séminaire, certains d'entre vous interviendront pour présenter les expériences des départements dans lesquels vous officiez, et tenteront de répondre à la question que beaucoup d'élus se posent : comment mettre tout cela en musique ? Il ne s'agit pas uniquement d'appliquer la règle, mais plutôt de l'utiliser pour rencontrer le projet de territoire. Comment concilier le maintien de la biodiversité et la densification des parcelles ? Là où j'ai des pignons résiduels, pourrai-je construire 3 ou 4 étages de plus ? Ce seront seulement 3 logements en plus, mais déclinés par 1 000, 10 000, 30 000 collectivités, cela peut être un moyen de faire face à la pénurie que notre ministre Sylvia Pinel a rappelée hier au Congrès USH à Lyon.

Pour y parvenir, nous avons besoin d'être ensemble, administration centrale et services déconcentrés face aux besoins des territoires. Vos interventions à leurs côtés doivent ainsi se décliner en fonction des enjeux locaux avec les chefs de service de l'urbanisme et de la planification.

Pour conclure, nous travaillerons donc, à l'invitation d'Agnès Vince, sur nos faisceaux de convergences interministérielles. Nous sommes aussi ici ensemble pour montrer que les évolutions à venir se fondent aussi sur des relations d'être à être.



Catherine Bergeal

Conseillère “réseaux d’expertise”
auprès du DGALN

Je suis ravie d’être encore avec vous cette année, et surtout ici dans ce site du Bassin minier qui m’est si cher.

Vous avez tous compris combien ce site comptait pour moi à travers le joli et touchant hommage de Catherine Bertram qui a témoigné de notre longue aventure commune pour son inscription au patrimoine mondial de l’Unesco. Et je veux à mon tour lui rendre hommage, à elle et à toute son équipe, et dire combien les gens d’ici, avant même leurs territoires, sont exceptionnels. Ils sont incroyables, d’une énergie et d’une efficacité exceptionnelles. Ils ont une capacité incroyable à se mettre en synergie, à travailler ensemble, à co-construire des projets. Aussi, j’espère que ces journées du séminaire vont vraiment nous donner à tous un message d’espoir. La co-construction, le dialogue, le fait qu’on se retrouve ensemble les manches face aux difficultés pour mieux vivre ensemble et partager les mêmes territoires, tout cela est ici possible. Qu’on soit des services de l’État, de ceux des collectivités, un technicien ou un élu, lorsqu’on sait à peu près où on veut aller ensemble, il est vraiment possible de mettre en place des processus pour y aller et gagner ensemble.

Le succès de leur candidature au patrimoine mondial nous offre un beau message d’espoir, et je remercie vraiment Eva et le bureau d’avoir fait le choix de ce territoire.

Quant à l’avenir du réseau des architectes et paysagistes conseils de l’État dont j’ai la responsabilité au ministère, je vais faire court : je suis vraiment très optimiste pour la suite. L’arrivée d’Agnès Vince au ministère de la Culture est une excellente chose qui me rassure sur les perspectives du confortement du réseau et de sa dimension interministérielle. Nous partageons je crois la même ambition. Je voudrais rappeler que nous avons déjà œuvré ensemble en 2007 quand nous étions allés voir Jean-Marc Michel, le DGALN que je représente aujourd’hui, pour lui dire que ce n’était pas parce nos services fusionnaient que les missions de chacun allaient disparaître. Et c’est ainsi qu’on a conservé, à moyens constants, l’acquis d’un réseau départemental d’architectes et paysagistes conseils de l’État, et de réseaux

régionaux qui étaient émergents, ceux de paysagistes-conseils de l’État en DIREN et d’architectes-conseils de l’État en DRAC. Et je remercie vraiment Jean-Marc Michel d’avoir soutenu et conforté ce réseau dans une période où moins d’État devait être mieux d’État mais souvent avec moins de moyens. Enfin, si le réseau avait bien été installé dans toutes les DRAC, il a parfois eu du mal à fonctionner et j’ai donc aujourd’hui grand espoir qu’on puisse conforter un réseau global et interministériel.

Je pense en effet que le fonctionnement en réseaux, c’est vraiment l’avenir. Quelles que soient nos organisations, quels que soient les enjeux auxquels nous participerons demain, la multiplicité des acteurs et leur nécessaire coopération est un fait croissant et ceci à toutes les échelles territoriales. J’espère qu’à travers les projets développés dans le Bassin minier, vous allez pouvoir découvrir de très beaux exemples de cette intégration verticale, de cette collaboration entre acteurs pour concilier et conforter à toutes les échelles, valeurs mondiales et valeurs locales. La valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier, c’est une histoire qu’on veut conter, qui est encore vivante, d’actualité, ici, mais aussi au Brésil, en Chine et ailleurs. Cette résonance au niveau international permet aussi aux habitants de se reconstruire localement et c’est un moteur de développement territorial absolument formidable.

Je souhaite aussi vous apporter un témoignage sur un fait peu connu, celui de la dernière candidature de la France pour siéger avec vingt autres pays au comité du patrimoine mondial de l’UNESCO. Cette élection n’était pas gagnée d’avance et se trouve liée à l’histoire même de cette Convention internationale qui évolue en permanence. En effet, quand la France a souhaité revenir au comité en 2010, il a fallu candidater et proposer une ambition qui intéresse au plan mondial tous les pays. Aussi, avec mes collègues de la Culture, nous avons proposé d’expérimenter l’inscription de biens encore peu représentés dans la liste, à savoir des paysages culturels, évolutifs et vivants selon la terminologie



internationale. En France, nous avions deux beaux dossiers en gestation depuis plus de 15 ans, celui des Causses et Cévennes et celui du Bassin minier. Nous avions aussi l'expérience du Val de Loire qui a été cité tout à l'heure. On ne parlait donc pas de rien mais nous étions bien conscients de la complexité de gérer de tels patrimoines. Et je pense que les gens d'ici pourront en témoigner. La gestion d'un tel patrimoine constitue un engagement à inscrire dans la durée, à partager et à défendre en permanence. Leurs plans de gestion sont spécifiques et présentent des enjeux techniques et expérimentaux importants. L'un concerne des acteurs du monde urbain, un parc d'habitat social à rénover, des économies d'énergie à promouvoir, des problèmes de pollution à traiter, l'autre, des acteurs du monde rural, la gestion de 70 zones Natura 2000, le maintien d'une biodiversité liée au développement d'activités pastorales mais aussi agricoles et forestières. Dans les deux cas, ce sont de nombreux savoir-faire, des organismes et des bonnes volontés multiples qui doivent savoir se mobiliser derrière un même objectif et des enjeux territoriaux à préciser. Or, ces candidatures ont toutes les deux brillamment abouti en 2011 et 2012 avec un fort soutien international et la mise en œuvre de leur gestion constitue aujourd'hui un beau challenge d'intérêt local, national et même mondial.

Enfin, un point sur le fonctionnement du réseau des architectes et paysagistes conseils de l'État. Les réunions régionales prévues par la circulaire de 2012 seront installées dans toutes les régions en 2014. Fin 2013, 6 régions n'avaient pas encore mis en place leur réunion annuelle et un réseau de correspondants en charge de ces réunions avait été installé. J'ai fait un premier point le 9 septembre dernier avec ces correspondants. Cela se passe plutôt bien même si la confiance des DDT n'est pas partout acquise. Des progrès restent à faire dans l'animation qui repose sur les DREAL et qui mériterait d'être parfois plus collaborative. À de rares exceptions près, on n'est pas encore arrivé à l'ambition ultime de la circulaire de pouvoir réellement débattre d'enjeux territoriaux majeurs et stratégiques. Et ce sont les régions Île-de-France, Corse et Alsace qui réussissent le mieux alors que leur contexte semblait plus difficile, et de grandes régions comme Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées qui peinent encore à s'organiser malgré des réseaux déjà bien structurés. En outre, des équipes de direction n'ont pas encore bien identifié la commande. La transversalité est même considérée par certains comme trop compliquée et pas essentielle à l'action publique de l'État et à ses politiques sectorielles. Ce n'est donc pas facile partout, mais cela progresse avec votre aide et je vous en remercie !







Le voyage d'un ACE au pays des acronymes, néologismes et langues indigènes

Patrick Céleste, ACE DDT Tarn (81)

Le débat démocratique donne aux mots une grande importance, jusqu'à parfois susciter de la méfiance à leur égard. L'interprétation qu'on peut en faire est source de malentendus et de conflits, et au lieu de n'en user que de quelques-uns, on tend à multiplier les expressions et métaphores. Pour autant, la manière de raconter le projet architectural et urbain s'est-elle enrichie ?

Pour répondre à cette question je distinguerai, selon les époques trois cas de figures, sachant qu'ils ont toujours coexisté mais qu'à chaque époque l'un a pris le pas sur les deux autres : la belle ville, la ville aménagée, la ville communicante...

L'idéal de la belle ville

Les plans du XVIII^e siècle étaient souvent titrés « plan d'embellissement ». À l'occasion, on ajoutait « de la ville et de ses faubourgs », et une dédicace au roi ou au commanditaire, gouverneur de la province, évêque ou noble. L'embellissement portait sur la création de routes, de ponts, de canaux ou de ports, le tracé de nouvelles rues, de places ordonnées, occupées par des halles de marché, flanquées de maisons communales et de théâtres. L'embellissement désignait donc les transformations physiques de l'espace urbain, mais aussi les mutations dans la manière de penser, de représenter et de vivre la ville. La promesse de beauté s'accompagnait d'un souci d'efficacité, de salubrité et d'enrichissement potentiel. La « belle ville » au siècle des Lumières, c'est une organi-

sation où tout se tient. Pour autant, cet idéal de régularité et d'ordre a rapidement été mis à mal par les théoriciens du pittoresque. L'abbé Laugier, dès le milieu du XVIII^e siècle, prend acte du fait que la ville déborde de son cadre et prend en considération les faubourgs, les campagnes, les villages, les bois et tous les éléments constitutifs de la nature. La « belle ville » relève alors plus d'un faisceau d'émotions suscitées par la contemplation et le parcours, que de l'application de règles simples. La ville classique n'a guère eu le temps de prospérer que déjà elle cède la place aux prémices de la métropole moderne, éclatée et de ce qui deviendra le grand leitmotiv contemporain : le paysage.

La ville aménagée

Le mot embellissement couvrait donc bien des domaines. Depuis, en fonction des locuteurs et interlocuteurs, le vocabulaire s'est considérablement enrichi. Les formules, plus ou moins technocratiques et jargonantes font l'ordinaire des discours et des écrits sur l'urbanisme qui, il est vrai, a gagné en complexité. Ainsi, aux « plans d'embellissement » ont succédé par exemple « les master plans » et les « cahiers de prescriptions urbaines, architecturales et environnementales ». Prescrire, cela fait très médical et suppose des sachants et des profanes. Depuis que les « Plans d'Occupation des Sols » ont été instaurés en 1967, d'autres néologismes sont apparus. Les « aménagistes » veillent alors à ce que chaque mètre carré du territoire national trouve une affectation au gré de « zonages » de plus en plus fins.

La ville communicante

Cette curieuse langue parlée et écrite permet en réalité aux différents interlocuteurs de prétendre qu'ils se comprennent quand il n'en est rien. Prenons l'exemple du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin minier du Nord-Pas de Calais. Avec l'ouverture du Louvre Lens la même année, voilà deux « accélérateurs de développement ». Dans la foulée, les communes, le département et la région ont baptisé la structure en charge de ce développement « Euralens ». Cette formule magique reprenait celle d'Euralille qui a si bien réussi et dont on espérait capter un peu de l'aura. À l'ère du marketing territorial, on mesure la foi qui existe dans la capacité des mots à orienter le destin de la moindre commune ouvrant une zone d'activité ou créant un lotissement. J'invite au passage chaque architecte-conseil de l'État à recenser dans son département et sa région ces efforts de communication qui, ici, prennent la forme d'un logo, là, d'une référence au territoire.

À l'occasion de notre séminaire, l'un des chargés de mission lança la formule : « Le virus est passé de notre ADN patrimonial dans l'élaboration des SCOT. »



Les spécialistes comprendront, mais le commun des mortels ? Passons sur les relations entre ADN et virus, et sur la bizarrerie qui veut que dans « SCOT » on a, pour des raisons de prononciation, conservé le O de cohérence.

Demandons-nous donc ce que signifie cette formule. À l'évidence, on attend du Louvre Lens et du classement UNESCO un effet économique, au sens où l'on entend attirer les investisseurs et *in fine* créer des emplois. On espère aussi un effet social, en rendant sa fierté à une population qui se sent laissée pour compte. On peut sourire de cette foi en la force des mots, des expressions maladroites et technocratiques, mais la cause qu'elles servent n'est pas sans fondement. Quand règne la loi de la jungle économique, il faut savoir faire le bateleur.

Les différents acteurs œuvrent à un projet dont aucun ne se fait une idée très précise ni ne maîtrise le calendrier et le financement. Chacun parle sa langue, et c'est dans la cacophonie, la demi-entente, le quiproquo et l'à-peu-près que se fabrique le territoire. Celui-ci participe alors logiquement de l'entrechoquement, du patchwork, de la juxtaposition et de l'impossible osmose.

Demeure que ce jugement qui peut paraître sévère et injuste est parfois et heureusement contredit. Il l'est dans le Bassin minier qui a su se regrouper autour d'une identité forte et se constituer en réseau donnant à la ville étale la capacité à se reconstruire. Il l'est encore quand les universitaires, moins impliqués dans l'action immédiate, peuvent prendre plus de recul, établir des comparaisons historiques et géographiques, doctrinaires et idéologiques, et rendre compte d'expériences européennes.

C'est pourquoi nous avons eu tant de plaisir à écouter Paola Viganò nous parler de « ville diffuse » et de résilience des territoires ancrés dans l'histoire longue.



Réflexions en sol mineur sur le Bassin minier et la ville diffuse

Bertrand Dubus, ACE DDTM Alpes-Maritimes (06)

Arrivé une nuit de septembre dans le frisquet de la campagne, réveillé par le chant du coq dès potron-minet, plein des odeurs de ferme et d'humus légèrement troublées par l'échappement d'un bus, charmé par le pépiement des oiseaux, à peine gêné par la rumeur lointaine de la circulation automobile, entouré par les grands arbres du généreux potager de la Chartreuse royale... voilà une belle entrée en matière pour le séminaire 2014 des architectes-conseils de l'État.

La ville diffuse, sinon confuse, est-elle porteuse de qualités à révéler et à exploiter ?

Son expansion quasi irrépressible oblige-t-elle les experts que nous sommes à en découvrir les vertus, à considérer une réalité qui s'oppose à notre culture urbaine d'européens ? Faut-il adopter la ville diffuse comme nouveau paradigme et l'intégrer à nos réflexions sur la ville et l'architecture ? Une chose est sûre, la dispersion urbaine est un phénomène suffisamment puissant pour qu'il soit étudié pour lui-même et dans son rapport aux pôles autour desquels il gravite. La ville diffuse n'est pas la même dans les campagnes latines, où elle est un refuge protecteur hors des murs de la cité romaine décadente, que lorsqu'elle est le produit d'un laisser-faire complaisant, le fruit d'une accumulation de passe-droits qui tient lieu de gestion urbaine et de gouvernances contradictoires ou concurrentielles. Dans ce dernier cas, elle induit le mitage, se présente comme une figure destructrice, en rupture à force de vulgarité avec les cultures urbaine et rurale.

Un paysage singulier

Dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, la ville diffuse prend encore une autre dimension. Elle est le produit de l'histoire d'une région qui grâce à l'extraction charbonnière a participé en première ligne au développement industriel de la nation. Pendant près de trois siècles, la mine a façonné un paysage de 120 km de long, 12 km de large et 1,2 km de profondeur. 220 000 hommes et leurs familles y ont construit 100 000 km de galeries et extrait deux milliards

de tonnes de charbon. Le territoire, qu'il soit urbain ou rural, fut emporté par l'industrie. Plus de 550 cités sont apparues au fil du temps, notamment dans la première moitié du XX^e siècle, implantées au gré des sites d'extraction. Le paysage physique fut ainsi marqué par une histoire sociale singulière, dont l'UNESCO vient de célébrer la valeur universelle. « S'agit-il de la reconnaissance d'une forme d'occupation d'un territoire propre à une époque particulière où l'on pensait collectif, où l'ambition individuelle était presque suspecte ? », question posée par Guillemette Faure dans l'article « Manuel Valls en mode mineurs » du magazine *M*. Si c'est le cas, comment alors l'adapter à l'économie contemporaine et à ses injonctions de mobilité et de flexibilité, sans pour autant humilier les acteurs de cette aventure humaine démiurgique ? Si l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ne remplace pas les 220 000 emplois disparus et ne fait pas directement baisser le taux de chômage en dessous de 18 %, elle soulage, comme en témoigne Jean-François Caron, le maire de Loos-en-Gohelle. Elle sauvegarde la mémoire de ceux qui ont fait cette histoire, et engage de nouvelles perspectives.

Projeter avec l'histoire

Le premier enseignement à tirer de cette visite est le temps à consacrer à la valeur mémorielle des lieux - en l'occurrence un temps de deuil, avant d'introduire des valeurs nouvelles et de projeter un nouveau dessein. La culture est le moyen privilégié, employé pour passer d'un monde à un autre. Faire se côtoyer les visites commémoratives intergénérationnelles et les pratiques récréatives plus individuelles (dévaler le terril, jouer de la musique, s'exprimer, s'exposer) est une façon de mobiliser et de reconstruire un corps social qui ne sait plus s'identifier dans un système de classes. Le Louvre Lens et le Métaphone sont des manifestations concrètes de cette mutation à l'œuvre.

Je ne peux m'empêcher de regretter, pour ce dernier, le dysfonctionnement de son carillon, tout en me demandant mal-

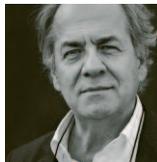


gré tout si l'harmonie produite resterait audible dans le tintamarre architectural des Terrasses.

Passer de l'épuisement de la ressource à la gestion d'une ressource renouvelable est un autre aspect de l'évolution en cours. Il s'agit même d'une révolution de la pensée en terre de mono-industrie minière, laquelle impose l'apprentissage de la négociation entre les différentes institutions et les changements d'assiettes territoriales. Cela oblige à porter un regard neuf sur un patrimoine qui, sans perdre le sens pour lequel il est conservé doit, pour rester vivant, rencontrer les nouvelles conditions de son réemploi. En la matière, nous n'en sommes qu'aux prémices.

Pour l'heure, il semble que l'ambitieuse politique de développement durable dépende de créations *ex nihilo* comme le lotissement de 35 maisons passives à Oignies. Mais est-ce par ce genre d'expériences décontextualisées

que la mutation adviendra ? Ne faudrait-il pas s'orienter vers la valorisation du legs des générations passées ? Le deuil n'est peut-être pas encore achevé. Le temps venu, il est certain que les acteurs passionnés de cette dynamique urbaine, associés aux populations, auront la volonté de sortir peu à peu du cadre industriel pour imaginer le réemploi d'un patrimoine diversifié. Au travers de différents plans de développement urbain, ils contribueront à la production de « la ville diffuse » par l'introduction de nouvelles destinations, de nouveaux liens, dans une relation actualisée du legs industriel aux villes et paysages. Dans cette perspective, une nouvelle façon d'habiter peut être envisagée, avec comme légitimité incontestable, celle du réemploi des ensembles construits. La coexistence entre le rural et l'urbain, les villes et les cités minières, devrait faire émerger de nouvelles complémentarités, rendre possible des usages inédits, inventer de nouveaux modes de déplacements accessibles à tous.



Ville diffuse ou éclatée ?

Michel Roy, ACE DDTM Gard (30)

Éva Samuel aime les contre-pieds et les chemins de traverse qui déstabilisent et questionnent. Elle a décidé d'immerger les architectes-conseils de l'État dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais pour en révéler les forces et l'énergie - celle de la Mission Bassin Minier par exemple, et nous faire découvrir son riche patrimoine classé depuis 2012 au Patrimoine mondial de l'humanité.

Une caractéristique résume pour moi ce territoire : son urbanisation quasi continue et peu dense sur 120 km d'est en ouest et 12 km de large en moyenne. Est-ce l'une des villes diffuses que Paola Viganò et feu Bernardo Secchi explorent comme modèle contemporain d'urbanisation, et que nous devrions apprendre à apprécier ? Ou est-ce un modèle de diffusion urbaine continue, de ville éclatée qu'il faut analyser et regarder comme menace pour les environnements naturels et agricoles ?

Ces questions, les architectes-conseils de l'État se les posent, car elles bousculent en apparence nos manières de comprendre et d'appliquer les principes des Grenelle qui prônent une ville compacte, dense et durable, des équilibres territoriaux où nature et ville cohabiteraient et se valoriseraient l'un et l'autre. Qu'en penser ?

Dans le monde rural, nous connaissons tous des modèles de constructions denses, agrégées le long des voies de communication - les villages-rues pour ne citer qu'eux. C'est un processus historique de prolifération du bâti selon des typologies inventives et adaptées aux territoires (parcelles profondes et étroites, voies partagées, cours communes, etc.). L'organisation entre les bâtiments - souvent des voisinages familiaux - et la forme du tissu urbain sont la plupart du temps déterminées par une topographie contraignante, mais où l'espace naturel en bordure est sanctuarisé, car nourricier. Avec le temps, ce modèle linéaire s'est développé sous forme de maisons unifamiliales entourées d'un jardin, et a produit des guirlandes urbaines homogènes et plus lâches. Bernardo Secchi y voyait « un fait culturel du XXI^e siècle,

avec lequel il faut composer... » N'est-ce pas là une attitude intellectuelle désabusée que de considérer cette évolution comme irréversible ?

On connaît aussi le phénomène des parcelles agricoles qui progressivement s'urbanisent et se transforment en jardins de proximité du fait que les productions agricoles n'y sont plus économiquement viables.

On connaît même des entre-deux urbains, voire métropolitains, dans lesquels ces systèmes prolifèrent au gré de dynamiques commerciales ou résidentielles favorisées par les mobilités et les réseaux de toutes sortes. On assiste alors à la dégradation du « patrimoine génétique » du territoire, au sens des spécificités du lieu, de son exposition, de son relief, de l'eau, de la lumière, du vent, de la végétation, de l'exploitation agricole et des traces qu'elle laisse. Bref, un délitement du contexte dans lequel se construit un projet localisé, lequel s'oppose à l'urbanisation des réseaux.

Doit-on légitimer un modèle d'étalement urbain qui favorise l'entre-soi, nivelle les différences entre ville et nature, appauvrit celle-ci en la civilisant, induit des éloignements et multiplie les déplacements individuels, génère des systèmes de transports collectifs complexes et onéreux ? Faut-il accepter ce modèle et s'y résigner, « car 40 % des Européens vivaient déjà dans ces espaces dispersés d'habitation », comme le disait Bernardo Secchi ? Les analyses et recherches sur « la ville diffuse, icône du XXI^e siècle » ne légitiment-elles pas implicitement l'étalement urbain, à un moment où l'on devrait valoriser les modèles urbains compacts ?

Paola Viganò nous a très posément démontré l'intérêt et les caractéristiques des systèmes diffus linéaires de la Vénétie ou de la région bruxelloise. À la question de savoir si ces urbanisations préfigurent la ville européenne du XXI^e siècle, Bernardo Secchi répondait dans le journal suisse *Le Courrier* : « Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'étalement



urbain, c'est simplement une réalité ! Ce qui m'énerve, c'est que ceux qui stigmatisent l'étalement urbain sont souvent les premiers à aller s'acheter une petite villa à la campagne ! Personnellement, je trouve ce rêve stupide, mais cette réalité existe et il faudra bien travailler avec. On ne peut pas décider comment les gens doivent vivre. »

Or que faisons-nous, dans notre quotidien de conseil ou de concepteur, si ce n'est d'orienter les modes d'habiter, donc les manières de vivre de tout un chacun ? Le débat, qu'Éva Samuel a souhaité initié lors de ce séminaire, est plus que d'actualité et a ouvert sur des points de vue contrastés et polémiques. Merci pour cela.

LES ATELIERS





PAS DE
PUBLICITE
S.V.P.

Dans son ouvrage *L'Allégorie du patrimoine*, Françoise Choay met en évidence le patrimoine comme une construction intellectuelle qui a évolué au fil du temps. La protection de sites naturels ou de monuments historiques va s'élargir vers des objets, des savoir-faire, des valeurs partagées par nos sociétés. Il n'est donc pas étonnant de constater que le patrimoine renvoie à des constructions culturelles qui après avoir été observées, repérées, puis appréciées, choisies, inventoriées voire classées, se trouvent investies d'une préciosité temporaire ou définitive soit par des experts soit par le public. Le patrimoine renvoie ainsi à la notion de mémoire, mémoire des événements, mémoire des lieux, mémoire des modes de vie, récits et reconstruction de mémoires, préservés individuellement ou collectivement. Se rapprocher de la définition du terme patrimoine en considérant qu'il s'agit d'un héritage, d'une transmission, nous invite à nous réinterroger sur sa définition. L'élargissement et l'ouverture de l'acceptation du terme patrimoine peut-elle contribuer à éviter que l'héritage ne soit subi ? Peut-elle favoriser les processus qui conduiront à ce qu'il soit investi de nouvelles valeurs d'usage en l'adaptant, en le transformant ou en valorisant des formes bâties, des artefacts, des traces paysagères ou urbaines ? Dans le Bassin minier, il y a encore quelques années les crassiers donnaient une image négative. Cette représentation a pu progressivement se renverser, grâce à l'émergence d'une « conscience des lieux », suivant un processus qui illustre le propos d'Alberto Magnaghi. Celle-ci est la conséquence de la mobilisation des associations et du combat mené par les élus, dont le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO est un aboutissement. Sa valeur sociale est main-

tenant reconnue et revendiquée comme une valeur fondatrice de ce territoire où l'architecture des coronas inclut ses dimensions domestiques et urbaines et où celle des usines est associée à un monde industriel qui tend à disparaître.

Comment ce patrimoine peut-il faire projet ?

Devons-nous transmettre ce qui est de l'ordre de l'exceptionnel et d'un ensemble ou au contraire du banal, d'un fragment, d'une trace ? S'agit-il de conserver un patrimoine pour les générations futures comme figé dans le temps, une mémoire d'un instant, ou le faire évoluer en relation avec un nouveau contexte, le réinventer avec de nouveaux usages, de nouvelles valeurs ? Ne devons-nous pas, concernant un territoire, considérer qu'on hérite de tout, des biens comme des maux, sans *a priori*, au-delà de sa valeur ou sa reconnaissance actuelle ? Comment pouvons-nous participer, dans nos missions, au façonnement d'une vision élargie du patrimoine ? Les outils de planification dont nous disposons aujourd'hui correspondent à l'acceptation restreinte du terme patrimoine, ils permettent la conservation et la protection mais souvent aussi la sanctuarisation des éléments repérés comme ayant de la valeur.

Comment le patrimoine peut-il contribuer à bâtir une stratégie de planification urbaine ? Dans quelle mesure la notion de patrimoine peut-elle favoriser le dessein d'un territoire ? La reconnaissance du potentiel d'un lieu, la lecture de son patrimoine passe nécessairement par un processus d'adhésion partagée localement par ses habitants. Dans quelles conditions pouvons-nous, lors de nos missions, faciliter localement une lecture élargie du patrimoine reconnu ou non par ses habitants ? N'est-il pas nécessaire, pour y parvenir, d'établir des connections interdisciplinaires à différentes échelles, entre les services ? Comment le patrimoine peut-il constituer un levier qui suscite l'adhésion au-delà des modes en l'inscrivant dans la durée ? Quels appuis l'État peut-il mettre en place localement dans ce sens ?

Bibliographie

- Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Ed. du Seuil, 1992, 1996 et 1999.
Alberto Magnaghi, *La Biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun*, Eterotopia France/ Rhizome 2014.
Q. Mourier et D. Malaud, *Détroit – culture, agriculture et décroissance urbaine*, Revue Faces 72, été 2013.
A. Bideau, *L'esprit de Zurick*, Revue Faces 72, été 2013.

Journaliste à Traits Urbains et vice présidente de l'AJIBAT
(association des journalistes de l'habitat et de la ville)



Restitution et point de vue de l'atelier #1

Agnès Fernandez

Débattre de la question du patrimoine exige au préalable de définir ce terme ; dans le cadre du séminaire des architectes-conseil de l'État (ACE), c'est l'étymologie qui a primé : le patrimoine, c'est l'« ensemble des biens hérités du père ». Une notion large donc, qui va bien au-delà de la consécration induite par le terme de monument historique. L'atelier #1 avait pour objectif d'examiner la façon dont ce patrimoine pouvait faire projet, comment sa mise en valeur pouvait faire émerger une conscience des lieux.

Dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, inscrit en 2012 au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco au titre de patrimoine culturel évolutif, cette question de l'héritage est résolument posée depuis vingt-cinq ans, depuis la fermeture des dernières mines. Et des réponses commencent à se matérialiser. Dans certaines installations industrielles, des activités ont germé. D'autres ont été muséifiées. D'autres encore sont toujours à l'abandon.

Le Bassin minier était donc un lieu idéal pour réfléchir à cette thématique. Les participants au séminaire ont visité certaines de ces installations et assisté à la présentation tout à fait réjouissante – sans être angélique – de la Mission Bassin Minier. Pourtant, au cours des ateliers qui ont suivi, un certain nombre d'architectes-conseils de l'État a souvent achoppé sur le terme même de patrimoine, se posant et se reposant toujours cette question : « En est-ce ou pas ? » Au point de s'enfermer quelque peu dans cette définition paralysante...

La notion de patrimoine débattue lors de cet atelier avait donc surtout pour objet celui qui n'est pas classé ni inscrit, mais qui constitue indéniablement un héritage transmis par nos prédécesseurs. Mais quel statut lui donner ? Quel projet lui offrir ? Dans quel avenir l'incarner ? Comment utiliser le patrimoine comme un prétexte, comme un levier d'action ? Ces questions que se posent les architectes-conseils de l'État résument finalement assez bien la conception qu'ils ont de leur mission. Comment contribuer à révéler les

choses ? Comment fédérer les convictions pour tenter d'impulser la mise en place d'une gouvernance ?

La question récurrente de la temporalité

« Comment, nous architectes-conseils de l'État, nous positionnons-nous par rapport à ce patrimoine ? Nulle part il n'est question de détruire les églises romanes, alors que le XX^e siècle est loin d'être considéré comme patrimonial. Mais que faut-il préserver du bâti ? Et surtout pour quoi faire ? Pour le plonger dans le formol ? », interrogeait un architecte.

Sur un point au moins, tout le monde est unanime : il faut du temps pour que se crée une construction culturelle du patrimoine. Il faut laisser du temps aux bâtiments, aux installations, aux aménagements, pour qu'ils racontent leur histoire, qu'ils s'inscrivent dans le présent, peut-être dans le futur. Dans le Bassin minier, le patrimoine raconte une mémoire, aujourd'hui douloureuse. Il ne s'agit pas d'esthétique. Et il a donc fallu du temps, du travail et beaucoup d'abnégation de la part de quelques convaincus pour amener la majorité des élus et des populations à le décrypter, puis à se l'approprier, comme une composante de leur identité. De la pédagogie aussi pour donner à lire le paysage, pour que la cohérence de l'objet patrimonial s'affirme à tous, devienne un marchepied, le point de départ d'une démarche collective. En la matière, pour les architectes-conseils de l'État, il s'agit de faire partager un concept, « d'entretenir le feu ». Tout comme la métaphore du « cheval de Troie » utilisée par les acteurs du Bassin minier pour expliquer leur stratégie visant à porter la mémoire de la mine pour poursuivre l'histoire du territoire, pour « faire des contraintes des atouts », fait consensus dans l'atelier.

Dans le cas particulier du Bassin minier, le « patrimoine » peut se classer en deux catégories : celui qui est toujours en usage (les logements et notamment les corons et cités minières) ; et celui qui ne l'est plus (les carreaux de mine, les

terrils, les installations industrielles). Aujourd'hui, les lignes ont bougé : les logements sont toujours habités, mais souvent vétustes ; un gigantesque programme de réhabilitation est en cours. Quant aux installations, elles ont pour certaines trouvé des usages bien ancrés dans le présent (lieu culturel et pépinière d'entreprises spécialisées dans l'écologie au 11/19 de Loos-en-Gohelle). D'autres hésitent encore. Car créer un lieu culturel dans les friches industrielles demande beaucoup d'investissement au départ, mais aussi des budgets de fonctionnement conséquents ensuite pour les faire vivre. Les médiatrices culturelles du 11/19 sont condamnées à des CDD de 3 mois, renouvelés péniblement chaque trimestre, car les financements ne sont pas inscrits dans la durée.

Il faut parfois démolir pour préserver

Un site vivant est en évolution permanente. Les églises gothiques se sont construites sur les fondations et avec les pierres des églises romanes. En Ariège, les centres-bourgs sont très beaux, mais en valeur d'usage, ils sont morts, souligne l'homme de l'art œuvrant dans cette région. Car ils ne sont plus adaptés à la vie d'aujourd'hui. La préservation du patrimoine doit placer l'homme au centre, plaignent certains. À l'exemple de l'Espagne qui n'a pas de scrupule à murer un bâtiment ancien ou à y percer des fenêtres. Mais les Français ne raisonnent pas toujours ainsi, à l'image de cet architecte des Bâtiments de France de Versailles qui réfute catégoriquement l'idée même d'installer des ascenseurs dans des immeubles de logements classés...

Quel peut être le rôle de l'architecte-conseil de l'État dans ce contexte ? Peut-être celui de contribuer à opérer un changement de regard, de constituer un levier vers le projet, de partager cette vision avec les élus et les populations, de faire de la pédagogie. Et de poser des questions... Au Puy-en-Velay, le maire souhaitait démolir une ancienne usine de dentelle désaffectée en centre-ville pour y construire des logements. Un concours est organisé. Une architecte-conseil

de l'État fait partie du jury. Elle évoque ces murs de briques, les toits de sheds, la qualité particulière du bâti existant et plaide pour sa transformation en logements neufs. L'argument fait mouche. Le concours est annulé, un autre est organisé avec un programme différent : la reconversion de l'usine en logements.





De son côté, un architecte qui exerce sa mission dans le Nord relate sa stratégie à l'égard du maire de la commune de Grande-Synthe qui souhaitait démolir un ensemble de logements de Jean Renaudie au prétexte qu'il le trouvait « moche ». Devant l'opposition farouche de l'élus à toute idée de conservation « patrimoniale », l'architecte a changé de tactique : dès lors, il n'a plus axé son argumentaire sur la nécessité d'une protection, et n'a plus parlé que de coût. Une approche très pragmatique, étayée par une étude financière comparative, et un solide argumentaire sur les qualités – qui ne sont pas qu'esthétiques – d'un bâti bien construit, essayant de montrer que l'ensemble avait toutes les qualités pour être sauvé. Peine perdue... L'ensemble a été démolit. L'architecte-conseil de l'État a dû s'incliner. Mais pas renoncer. Il réussira peut-être la prochaine fois...

Réenchâter les lieux par de nouveaux usages

C'est fou comme la notion d'héritage alourdit le sens du mot patrimoine, au point qu'il semble le traîner comme un boulet !... Il est vrai que certains héritages sont lourds à porter,

il arrive même qu'ils soient exclusivement composés de dettes. Mieux vaut donc parfois y renoncer. Mais si on décide de le conserver, reste une question : pour quoi faire ? Le garder ? Tel quel ? Le transformer ? L'adapter ? Le reconvertir ? Et pourquoi conserver ceci plutôt que cela ?

Curieusement, le texte précédent est composé de nombreuses questions. Ce n'était pas l'objet de la commande de ce texte... Est-ce à dire que ces deux ateliers n'auront pas apporté l'amorce d'une réponse à la problématique posée ? Et pourtant si. Car ces questions dessinent une stratégie. Elles obligent à se projeter dans l'avenir, à analyser le passé et le présent afin d'imaginer un futur. Nous vivons actuellement une période de crise, ont souligné les architectes. L'avenir nous semble davantage menace que promesse. Mais la construction est un acte qui projette dans le futur : bien loger les jeunes tout autant que les aînés, concevoir des espaces communs qui encouragent le bon voisinage, des espaces publics où l'on ait plaisir à s'attarder, des équipements qu'on ait envie de fréquenter, créer des lieux de formation, d'échange, de partage, des espaces de coworking, des pépinières d'entreprises,

*La beauté est dans l'œil de celui qui regarde,
comme disait si joliment Prévert...*

des commerces, des bureaux, des hôtels, des restaurants, des ateliers d'artistes et d'artisans, bref, des lieux-semis où planter des graines...

De quoi ce territoire – cette ville, ce quartier – a-t-il besoin ? En la matière, la stratégie à adopter pourrait consister à passer du défensif à l'offensif. À détecter des besoins, à observer les usages, à approcher ceux qui ont des idées et des envies. À inventer des programmes adaptés au contexte et à l'air du temps. Des programmes qui créent de la richesse sociale, donc économique. Des programmes qui réenchangent les lieux.

Un décret de 2011 a substitué l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (Avap) à la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ; qu'induit cette évolution ? « Mettre en valeur » plutôt que « protéger » traduit l'idée d'une intervention plus large, plus ouverte. Protéger muséifie. Mettre en valeur met aussi en action. Évoque la possibilité de créer de la valeur : économique, sociale, environnementale. Une bonne Avap doit permettre l'évolution d'un patrimoine en usage, est-il précisé. Les lois Grenelle ont posé les principes d'une économie de moyens mais pas de projets. Construire dans, sur et avec, l'existant des ouvrages qui exalteront les valeurs du passé et feront rayonner celles du présent, c'est peut-être cela, faire levier.

La mission d'un architecte-conseil de l'État s'exerce à raison de deux jours par mois – une semaine tous les trois mois pour ceux exerçant dans les DOM-TOM –. C'est peu de poids dans la temporalité d'un projet urbain. La petitesse de ce temps imparti exige d'autant plus de stratégie. Et justement. Ces deux jours peuvent éclairer et guider. Le souvenir de la fin des mines, de la sidérurgie ou du textile, activités qui ont nourri des générations d'ouvriers et façonné les territoires, est un héritage lourd à porter. Ces 150 ans d'exploitation minière ont fait la puissance de la France et contribué à construire l'Europe, avec la Communauté du

charbon et de l'acier. Mais aujourd'hui, c'est fini. Ce souvenir est douloureux, lourd à porter, synonyme de chômage, de misère, de sentiment d'échec. De même que certains grands ensembles conçus par des architectes émérites pétris de convictions humanistes se sont dégradés, et que les gens qui y vivent aujourd'hui ne voient plus que ce qui est à leurs yeux une déchéance. Leur faire regarder autrement ces bâtiments demande du temps et des arguments. De l'écoute aussi. Il s'agit de sortir de la vision *top-down* des « sachants » assénant leurs certitudes aux « ignorants », pour écouter les gens : les habitants, les entrepreneurs, les associations, mais aussi les urbanistes et les professionnels venus de l'extérieur savent de quoi le territoire a besoin. Les rencontrer, les asseoir autour d'une table pour dialoguer, c'est peut-être le début d'une solution. Car si leur avis n'est que consultatif, les architectes-conseils de l'État peuvent planter des graines qui germeront sûrement ici ou là. Entraîner des élus tout en haut d'un terrier pour prendre de la hauteur sur le paysage si particulier du Bassin minier ; escalader la base sous-marine de Saint-Nazaire pour prendre la mesure de cet indestructible monstre de béton autour duquel la ville s'est restructurée, faute de pouvoir le démolir... À Nantes, l'usine qui fabriquait les petits LU est devenue un véritable morceau de ville : le rez-de-chaussée est occupé par un bar, un restaurant et une librairie-boutique, tous très fréquentés. Au sous-sol, un hammam. Dans les étages, une crèche. Et, en plus de tout cela, des lieux d'expositions culturelles, comme une cerise sur le gâteau.

Faire levier, c'est susciter des images subliminales qui feront à nouveau de l'avenir une promesse de jours meilleurs.



Comment surmonter l'apparente contradiction entre une politique nationale luttant contre l'étalement urbain et la réalité indéniable qu'il ne cesse de croître et qui, localement, est même promu et considéré positivement ?

La ville diffuse, une réalité avec laquelle il faut composer

Bernardo Secchi, inventeur de ce concept en forme d'oxymore dans les années 90, établit un inventaire des « icônes » historiques de développement urbain. Le Paris d'Hausmann comme modèle de la ville compacte et homogène du xix^e siècle, New-York comme celui du xx^e. « J'é mets l'hypothèse que la ville diffuse, dispersée, sera l'icône du xxie siècle. Aujourd'hui, déjà 40 % de la population européenne vit dans un tel environnement. » Encore faut-il, pour accepter un tel renversement de perspective, reconnaître les valeurs de cette diffusion, quitte à les inventer, les renforcer. Le Bassin minier n'invite-t-il pas, avec ses particularités, son histoire, à penser ces valeurs ?

La mobilité d'aujourd'hui, à la fois obligatoire et gage de liberté individuelle, est consubstantielle à la ville diffuse. La réponse qu'émettent Bernardo Secchi et Paola Viganò est de rechercher des alternatives « au tout voiture individuelle » en renforçant le réseau des transports publics, en promouvant les pratiques de partage. Penser un territoire isotrope, non dans le sens qu'il serait égal en toutes ses directions, mais parce qu'il aspire à être accessible de manière équitable, où énergie, moyens de communication, de mise en réseau, seraient également répartis. La ville diffuse, connectée, appelle, et ce n'est point son moindre paradoxe, « les circuits courts » pour ce qui est de la production des énergies, mais aussi de l'agriculture et de l'élevage. Production et consommation se rapprochant.

Le temps des lamentations et de l'invocation d'un retour à la ville compacte est dépassé. Nous avons à construire un modèle durable en considérant avec aménité le fait indéniable de l'étalement urbain et en rejetant la tentation d'un repliement sur des formes passées. Penser positivement

la ville diffuse, c'est la penser dans ses identités propres donc au travers de son projet local. L'inverse même de la pensée de l'étalement urbain comme conséquence négative de l'urbanisation généralisée de nos sociétés.

Ville diffuse, textures de la dispersion, Bassin minier

La ville diffuse prend une forme singulière dans le Bassin minier, assemblage en une longue chaîne de textures parfois compactes d'avant la mine et de quasi villes neuves de la mine, fondées en pleine campagne.

Hyper-rationalité, hygiénisme, philanthropie industrielle, nous ont laissé un échantillonnage de types, tel un processus non prémédité d'expérimentations et de déclinaisons successives. Du coron rationnel en barreaux à la cité-jardin pavillonnaire pittoresque. Ces ensembles sont aujourd'hui sertis dans la ville diffuse, aux textures diverses, dont récemment celles de la rénovation urbaine. Quels enseignements tirer de ces assemblages, quel devenir ?

S'il faut construire, les formes de ces cités minières, ici pépétuées ou actualisées, sont-elles ici comme ailleurs réinterrogeables parmi d'autres possibles ? L'absence de compact global interdit-elle au projet du "faire avec" tout recours au compact local ?

Plus généralement, la ville diffuse (*river of no return*) abordée sous horizon environnemental et équitable est-elle exclusive de certaines textures urbaines paradigmatiques ? Faut-il jeter tel ou tel bébé local avec l'eau du bain global ?

Bibliographie

- Françoise Choay, *Pour une anthropologie de l'espace*, Ed. du Seuil, 2006.
(Voir en particulier l'article sur le caractère obsolète du mot "ville").
Secchi B., Viganò P., *La Ville poreuse : un projet pour le Grand Paris et la métropole de l'après-Kyoto*, Metis Presses, 2011.

Historien et critique d'architecture
Co-fondateur de la revue Criticat



Restitution et point de vue de l'atelier #2

Valéry Didelon

Passionnant, le débat sur la question de la ville diffuse a commencé par un effort de clarification sémantique. Tous les architectes-conseils de l'État ont noté la difficulté de s'approprier cette notion popularisée par Bernardo Secchi et Paola Viganò dans le contexte vénitien. Beaucoup ont préféré parler d'étalement urbain, phénomène que l'on peut plus facilement associer à l'urbanisme centralisateur et au zoning fonctionnel, lesquels ont longtemps présidé à l'aménagement du territoire français. La ville diffuse est donc plutôt apparue comme un horizon à atteindre, du Bassin minier du Nord-Pas de Calais à la plaine bastiaise.

Figures de la ville diffuse

Les architectes-conseils de l'État ont d'abord témoigné de la diversité des situations auxquelles ils sont confrontés.

Dans les Bouches-du-Rhône par exemple, les terres agricoles reculent sous la pression foncière. Entériné dans les PLU qui se mettent en place, l'étalement urbain progresse alors irrémédiablement. Les nouveaux élus locaux, issus des zones pavillonnaires plutôt que des centres-bourg, font preuve en ce sens d'une absence complète de culture de la densité.

Dans la Vienne, les choses se passent un peu différemment. Le nord du département est en pleine métropolisation autour de Poitiers et de Châtelleraut, avec tout ce que cela implique là aussi en terme de pression foncière et d'étalement urbain. Par contre, le sud du département est pour sa part caractérisé par un réseau de petites villes, très complémentaires les unes des autres et peu hiérarchisées. Le SCOT qui se met là en place est celui d'une ville diffuse en devenir. Dans les Alpes-Maritimes comme dans le Haut-Rhin, le sujet est encore aujourd'hui le mitage qu'on envisage comme une double dégradation, du monde rural et de l'idée de ville au sens traditionnel. S'opposer à ce mitage est illusoire, par contre accompagner ce phénomène vers la ville diffuse semble possible. Il faudrait pour cela mettre en réseau les lieux, faire jouer les complémentarités, réinscrire l'aménagement du territoire dans les structures historiques sous-jacentes.

Vers une nouvelle organisation spatiale

Il est ressorti du débat que l'une des principales caractéristiques de cette ville diffuse tient à son programme ou à sa fonction. On a ainsi parlé de la tertiarisation de la société française qui est à la fois le résultat et la cause de la marginalisation conjointe des activités agricoles et industrielles. Le département du Tarn a été donné en exemple : les Toulousains qui travaillent dans les services s'y installent au fur et à mesure que les ruraux le quittent. Dans le cas du Bassin minier, il n'est par exemple pas question de réindustrialisation, mais plutôt de basculement dans une économie des loisirs et du tourisme culturel. Ces nouvelles fonctions économiques et sociales induisent des formes particulières d'organisation spatiales : lotissements, zones d'activités, etc.

Une autre caractéristique de cette ville diffuse en devenir qui a été pointée semble être le découplage croissant entre territoires d'habitation et de production. On vit quelque part, on travaille ailleurs, et on consomme des biens fabriqués sur un continent lointain. De ce point de vue, le retour au local, le regroupement autour des centres-bourgs est peu crédible, et en tout cas n'engendre probablement pas de modes de vie plus durables.

La question pour les populations, les élus et l'État est donc souvent de savoir ce qui peut être mis en commun sur le territoire. À partir du moment où l'activité industrielle qui faisait lien dans le Bassin minier n'est plus, qu'est-ce qui peut présider à l'aménagement de l'espace ? Comment s'incarne aujourd'hui la cohérence d'un territoire où habitants et travailleurs ne sont pas les mêmes personnes ? Comme cela a été dit à plusieurs reprises, ce n'est pas en se raccrochant à des modèles aujourd'hui obsolètes, mais en déclenchant une démarche de projet que l'on peut changer la destinée d'un territoire, et là les architectes-conseils de l'État ont un rôle important à jouer.



De l'entre-soi aux nouveaux espaces de sociabilité

L'un des enjeux de ces projets de territoire est le vivre ensemble. Aux rues et places des villes historiques, que peut-on substituer comme modèle spatial lorsque tout est subordonné à l'utilisation de la voiture individuelle ? Le regroupement par affinités dans des lotissements, l'entre-soi, semble pour certains une fatalité. D'autres voient au contraire ici et là l'apparition de lieux de sociabilisation, autour de pôles d'activités et de commerces, auxquels il faudrait savoir donner une forme. L'un des défis majeurs pour les architectes-conseils de l'État est ainsi de répondre à des injonctions contradictoires : d'un côté contribuer à la lutte contre l'étalement urbain orchestré par l'État – au nom par exemple de limitation des émissions de carbone, de l'autre

être à l'écoute du tropisme suburbain des populations. L'une des principales problématiques à traiter est donc celle de la mobilité. Comment les architectes-conseils de l'État peuvent-ils aujourd'hui accompagner les politiques publiques de déplacement ? Peuvent-ils faciliter les échanges de point de vue entre les acteurs ? Et quelles alternatives peuvent-ils soutenir ? La réorganisation des territoires au gré du déploiement des infrastructures numériques est certainement à considérer. Dans un département comme la Corse-du-Sud, l'accès pour la population à de meilleurs services à la personne passe ainsi probablement par la généralisation du haut débit numérique. En tout cas, pour tous, la ville diffuse doit être une ville de réseau, peut-être même une « ville constellation » comme l'a par exemple proposé Frédéric Bonnet à propos de la région du Havre.



Comment les architectes-conseils de l'État peuvent-ils agir ?

De l'avis général, les outils classiques de la planification doivent être rénovés pour pouvoir opérer dans la ville diffuse. Les stratégies de métropolisation qui privilégient toujours en France les centralités semblent renvoyer à des modèles historiques datés. Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) sont de bons outils, pourvu qu'on donne aux directions départementales des territoires (DDT) les moyens de réaliser. Ils permettent au minimum de bien connaître les spécificités de tel ou tel territoire, ses évolutions, de décoder les réseaux en place, et d'assurer un suivi des initiatives qui sont prises. Dans le cadre de leur mise au point, il faut certainement veiller à un développement équitable plutôt qu'égal des villes, villages, espaces ruraux, etc. – le cas de la Manche a été cité.

La ville diffuse en devenir doit en effet accommoder une certaine hétérogénéité que tempèrent différentes solidarités. Un équilibre doit être trouvé entre l'aménagement des espaces urbains et agricoles, lesquels ne doivent pas être considérés comme des vides à combler. Là où cela est nécessaire, des Plans locaux agricoles (PLA) pourraient venir en complément des Plans locaux d'urbanisme (PLU). Ces derniers quant à eux peuvent concourir à la lutte contre la dispersion pourvu qu'ils n'obéissent plus à une stricte logique de zoning – le cas de Saint-Florent en Corse a en ce sens été mentionné. Et c'est souvent lorsqu'ils accompagnent une authentique démarche de projet – à l'occasion de leur écriture ou de leur révision – qu'ils sont particulièrement efficaces. À de nombreuses reprises, il a été souligné qu'aucun projet de territoire ne peut voir le jour sans être porté politiquement au niveau local. Le problème des élus étant au-

aujourd'hui leur indécision, sinon leur paralysie. D'un autre côté, les périmètres administratifs et les circonscriptions électorales sont autant d'œillères qui empêchent une vision élargie. Les architectes-conseils de l'État, parlant au nom de l'État, sont ainsi peut-être les seuls à pouvoir lire et à comprendre le territoire réel. Ils peuvent rendre tangibles des enjeux autrement abstraits.

Point de vue sur l'atelier #2

À l'occasion des deux sessions de l'atelier #2 consacré à la problématique de la ville diffuse, trois observations principales me sont venues à l'esprit.

Les architectes-conseils de l'État revendiquent à raison leur ancrage dans la réalité. C'est l'une des spécificités de leur mission, d'être au plus près de la fabrique des territoires. Cela m'est apparu de manière flagrante notamment lors de l'intervention de Bertrand Mathieu. Cela dit, les architectes-conseils de l'État ne mettent-ils pas trop les mains dans le cambouis ? Ne s'impliquent-ils pas trop dans la résolution concrète des problèmes sur le terrain, dans les procédures administratives, etc. En devenant des acteurs parmi d'autres, les architectes-conseils de l'État ne perdent-ils pas un peu ce qui fait leur force, à savoir la distance et l'extériorité qui caractérisent leur mission ? Il m'est apparu au cours de ces quelques jours que l'architecte-conseil de l'État est parfois le seul qui peut parler transversalement de géographie et d'histoire, précisément parce qu'il ne fait pas complètement partie du jeu opérationnel. Il est en situation d'élargir la question quand les autres acteurs sont enfermés dans leurs prérogatives. Je me demande donc si les architectes-conseils de l'État ne seraient paradoxalement pas plus influents s'ils étaient plus en retrait, s'ils prenaient plus de hauteur.

D'un autre côté, j'ai été frappé notamment lors du premier atelier, par l'intelligence et la culture des intervenants au sujet de la ville diffuse. J'ai cependant noté une tendance à saisir cette question de manière parfois un peu trop essentialiste.

L'interrogation récurrente était : qu'est-ce que la ville diffuse ? Comme je me souviens l'année dernière, la question était qu'est-ce que le patrimoine ? Il me semble que ces grandes tentatives de définition sont relativement vaines, car peu objectivables. Il y a en effet autant de villes diffuses que de personnes qui en parlent. Il est plus utile selon moi pour les architectes-conseils de l'État de débattre des manifestations de la ville diffuse, de discuter sur la base d'exemples concrets des manières d'agir sur sa transformation. Et cela, je crois, n'est pas contradictoire avec mon premier point : il est possible de prendre de la hauteur sur le sujet tout en parlant depuis le terrain où l'on est expert, et non sur un plan notionnel et théorique.

Enfin, quelque chose de très important m'est apparu qui a été souligné tant par Paola Viganò que par Frédéric Bonnet. Avec la ville diffuse comme avec d'autres sujets, il faut savoir faire preuve d'empathie. On n'agit bien que sur ce qu'on comprend bien, et on ne comprend bien que ce qu'on aime un peu. C'est l'une des leçons que Robert Venturi et Denise Scott Brown ont rapportées de Las Vegas : il faut apprendre à aimer ce qui nous est initialement étranger. Si la ville diffuse pose toujours problème, c'est parce qu'elle ne fait toujours pas partie de la culture architecturale et urbaine dominante. Tant les modernes qui rejetaient l'existant, que les postmodernes qui ne pensaient qu'au retour à la ville historique l'ont négligé. L'aggiornamento doctrinal des architectes doit encore être mené à son terme.

Les architectes-conseils de l'État, avec l'intérêt qui est le leur pour les territoires dans lesquels ils sont immergés, peuvent contribuer à changer l'image de la ville diffuse auprès des différents acteurs. Paola Viganò a bien montré comment le renouvellement de la cartographie ouvre par exemple la voie au projet de territoire. Les séminaires annuels des architectes-conseils de l'État sont de formidables occasions de réfléchir collectivement à des représentations originales, à de nouveaux modèles culturels qui détermineront demain l'aménagement urbain et rural en France.



Depuis plus de trente ans, la réforme de l'État est en œuvre : décentralisation progressive vers les régions et les départements de différentes prérogatives liées à l'exercice de l'État central, élargissement des possibilités d'action des communes par la création des intercommunalités. Les DDT voient leurs exercices se déplacer et/ou se réduire d'année en année : les routes, la maîtrise d'œuvre publique, l'instruction des autorisations d'urbanisme, autant de modifications qui ont réduit les effectifs de la fonction publique d'État, et donc des savoir-faire. La loi sur l'environnement de 1970 et la loi sur l'architecture de 1971 avaient développé de nouvelles capacités d'interventions pour les architectes-conseils de l'État avant les lois de décentralisation 1 & 2. Les lois de décentralisation portaient un projet démocratique : rapprocher les centres de décision des citoyens et de leur représentants élus les plus directs, avec comme second objectif un transfert de charges. Ce rappel des épisodes précédents vise à caractériser la période actuelle comme tout à fait différente. Aujourd'hui, de RGPP en Modernisation de l'Action Publique restructurant des pans de compétences dans les DDT et DDTM, la réforme territoriale, troisième loi de décentralisation, n'est en fait que son contraire, un projet de réorganisation territoriale qui substitue de nouvelles entités plus vastes aux régions actuelles. Le développement des métropoles s'accompagne de réductions des compétences communales et intercommunales en matière économique, urbanistique et de logements ; les grandes régions cohabitent avec la suppression des départements.

La rhétorique de réduction du « mille-feuille » avalise la création de monstres technocratiques off-shore recentralisés, contribuant à éloigner encore plus la politique du citoyen, à l'heure où le sentiment d'abandon face à la crise aboutit d'élection en élection à la création du premier parti de France, l'abstention. La région élargie ou la métropole, engendreront sûrement un effet de masse sur chaque aspect de l'aménagement du territoire mais aussi une vision distanciée, désolidarisée du terrain lui-même. Dans ces conditions, la notion républicaine d'égalité des territoires

peut être mise à mal. Pour les architectes-conseils de l'État, deux questions se posent :

- Comment garantir que le conseil ne s'évapore pas avant de pouvoir atteindre l'objet local de son avis ?
- Comment intervenir à un niveau d'échelle plus large avec acuité auprès des réalités territoriales ?

Notre expérience et notre connaissance des jeux de rôles institutionnels suffisent-ils à passer ce cap, en garantissant et en renforçant notre attachement au service public, aux valeurs qui ont fondé le Corps ? Cette réforme territoriale provoque une mutation des conseils à tous les niveaux. D'ores et déjà, l'existence des CAUE est remise en cause, et de nombreux « conseils » locaux s'improvisent à tous les niveaux de gouvernance. La redistribution des cartes territoriales peut aussi être l'occasion de réaffirmer notre rôle. Encore faut-il qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Quel pourrait être le solde des prérogatives de l'État ? Comment clarifier l'exercice des missions de conseil à toutes les échelles ? Et leur coordination ? Comment obtenir que ces missions d'analyse, de synthèse et de proposition soient reconnues par des vacations spécifiques, alors même que la part du conseil sur le terrain diminuerait face à l'explosion de l'expertise détachée ? Tout cela n'impliquerait-il pas également des exigences et des responsabilités nouvelles, comme, par exemple, celle de devoir multiplier des rapports thématiques basés sur leurs expériences pouvant faire référence ? Pourquoi pas, au final, la création d'un outil critique de la réalité du terrain, définissant une parole commune ? N'est-ce pas l'occasion de devenir concrètement les architectes-conseils du territoire ?

Bibliographie

- Bernard Vasseur, *La Démocratie anesthésiée*, Ed. de l'Atelier, Paris 2011.
 Renaud Epstein, *La Rénovation urbaine*, Presses de Sciences-Po, Paris 2013.
Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, LOI N°2014-58 du 27 janvier 2014, JO du 28/01/2014
 The Who, *Won't get fooled again*, 1971.

Journaliste et éditrice et vice présidente de l'AJIBAT
(association des journalistes de l'habitat et de la ville)



Restitution et point de vue de l'atelier #3

Eve Jouannais

Avec la réforme territoriale annoncée, les architectes-conseils de l'État se penchent, non sans inquiétude, sur l'évolution possible de leurs missions.

Cela fait maintenant plusieurs années que les architectes-conseils de l'État connaissent une difficulté à se positionner, et leurs interrogations à ce sujet sont récurrentes. En 2012 au séminaire de Bruxelles, dans la continuité de la réflexion suscitée dès 2011 par la révision générale des politiques publiques (RGPP), le journaliste François Lamarre animait déjà un atelier sur la « Reconstruction de nos missions, poursuite des réflexions déjà engagées » et Cyrille Poy posait la question « Quel rôle pour les architectes-conseils de l'État ? ».

Ces interrogations revêtent cependant une acuité particulière dans le contexte actuel caractérisé, d'une part, par l'élaboration de la réforme territoriale avec la création des grandes régions, la loi métropole et la disparition annoncée des départements (remise en cause depuis), et, d'autre part, par la crise économique persistante dont on peine à voir l'issue. Crise qui concerne les architectes-conseils de l'État en tant qu'acteurs publics et à ce titre potentiellement concernés par la réduction des finances publiques mais aussi, dans l'exercice libéral de leur profession, les concours d'architecture et projets se faisant plus rares.

Les échanges et débats qui se sont déroulés en trois temps – deux moments d'atelier et un moment en séance plénière – traduisent bien ce sentiment d'inquiétude et d'interrogation quant au devenir des architectes-conseils de l'État et de leurs missions. La diversité de leurs approches, le récit des situations qu'ils rencontrent ont fait de cet atelier un moment d'échanges et de témoignages particulièrement foisonnant.

Entre décentralisation et recentralisation

Comme l'ont souligné les deux architectes-conseils de l'État en charge de cet atelier, Philippe Chamblas et Jean-Christophe Tougeron, on observe un double mouvement de dé-

centralisation-recentralisation. D'un côté, l'État continue à prendre de la distance vis-à-vis des collectivités et, d'un autre, il recentralise à une échelle plus large au risque de n'être plus perçu que comme contrôleur voire censeur. De fait, les trente ans de décentralisation se sont accompagnés d'une réduction progressive des services déconcentrés de l'État sur les territoires. L'allègement des directions départementales représente une perte de relais sur le terrain pour les architectes-conseils de l'État. Ils pourraient devenir des acteurs d'autant plus incontournables au niveau local mais sans ces relais, les deux jours de missions mensuels se révèlent plus difficiles à mener et insuffisants ou sans effet faute de suivi. La question d'une crise de la décentralisation se pose.

Une rôle réaffirmé mais lequel ?

La nouvelle directrice de l'architecture, Agnès Vince, présente lors de la première journée du séminaire, a réaffirmé, au nom de son ministère, l'importance accordée à la qualité du cadre de vie, à la nécessité de renouveler l'approche du patrimoine bâti récent – préoccupation en lien direct avec le lieu du séminaire – à maintenir des compétences sur les territoires. Elle en appelle à une vision transversale des espaces que ce soit à l'échelle des paysages ou du bâti, à la prise en compte des enjeux contemporains, qu'ils soient environnementaux, patrimoniaux, techniques ou encore culturels. Dans cette perspective, les architectes-conseils de l'État sont invités à identifier le « quoi » de leur(s) mission(s) aux différentes échelles d'intervention, autrement dit, de préciser ce qu'ils font et les observations qu'ils peuvent faire. Il paraît nécessaire de mieux faire comprendre aux autres ministères concernés par l'aménagement du territoire comment cet espace se construit et comment il pourrait se construire. Or, les architectes-conseils de l'État recueillent des informations, observent et analysent des interventions menées sur l'ensemble de la France et de ses territoires. Ils sont, collectivement, détenteurs d'une connaissance fine des paysages et de leurs évolutions. Encore faut-il que cette connaissance soit formalisée et communicable.



Le conseil versus l'expertise et le contrôle

La réforme territoriale annoncée fait craindre une prise de distance de l'État et, par voie de conséquence, une perte d'ancrage local pour les architectes-conseils de l'État. La distance pourrait impliquer une évolution vers un rôle d'expert plutôt que de conseil, avec un risque pointé de perte de liberté de parole. Plusieurs architectes-conseils de l'État revendiquent l'intérêt de ce qui a été synthétisé de manière imagée comme « les échanges sur les capots de voiture ». Des échanges informels, des conseils prodigués sur le terrain, à l'échelle locale ou intercommunale, qui se font de manière très libre au fil des visites de terrain. Comme certains le revendiquent, les architectes-conseils de l'État sont porteurs d'une certaine parole – en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques – ils assistent les élus et parfois des bailleurs, de même qu'ils peuvent informer et conseiller l'État. Même s'il est limité dans le temps, le conseil devrait contribuer à formuler une commande éclairée au bénéfice de l'intérêt collectif. Plusieurs obstacles apparaissent cependant et de manière structurelle à commencer par le déficit d'ingénierie urbaine. Ce déficit se vérifie et s'accroît dans les dé-

partements les moins bien dotés. En effet, si certaines métropoles et communautés d'agglomération ont constitué des équipes compétentes pour mener des études et piloter des projets d'aménagement, d'autres se trouvent de plus en plus démunies, dans l'incapacité de s'outiller. En outre, c'est aussi là que les professionnels libéraux sont les plus rares, la commande étant quasi inexistante ou du moins insuffisante pour qu'une agence d'architecture ou d'urbanisme soit viable. De même que l'on parle de déserts médicaux, il existe des « déserts architecturaux ».

Une mission, des missions

Il pourrait paraître surprenant que des architectes, souvent taxés d'individualistes, deviennent des défenseurs engagés de la chose publique et du bien commun. C'est pourtant bien ce qui ressort de leurs échanges quand ils parlent de leurs expériences dans les territoires parfois reculés de France et des DOM-TOM. Les architectes-conseils de l'État sont attachés à cette position de représentant de l'État et au rôle de conseil qui leur est dévolu. En revanche, la manière de l'exercer semble assez personnelle et repose bien souvent sur



leur capacité à tisser des liens avec leurs interlocuteurs de terrain qu'ils soient au sein des collectivités, des Directions départementales des territoires (DDT et DDTM), ou des Conseils en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) et des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP). Il n'y a pas une manière de faire, il n'y a pas un dossier type à traiter. Ce qui apparaît clairement, en revanche, c'est que les questions d'urbanisme ont pris le pas sur les questions d'architecture. En outre, l'architecte-conseil de l'État intervient de préférence le plus en amont possible d'un projet qu'il soit à l'échelle d'un bâtiment, d'un lotissement, d'un quartier, d'un village ou d'une ville. Le

cadre départemental se révèle parfois inadapté aux missions à mener comme dans le cas de projets d'infrastructure qui nécessitent un travail de coopération entre plusieurs départements, voire régions, avec des interlocuteurs multiples. Le cas évoqué de la ligne grande vitesse Paris-Bordeaux-Toulouse illustre bien ce jeu d'acteurs impliquant l'État, des régions, des départements, des collectivités, Réseau ferré de France, paysagistes et architectes conseils, des Stap, etc.

Présents auprès des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), leur absence auprès des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du lo-



gement (DREAL) interroge pour ne pas dire, pose problème. Quel que soit le dossier et son niveau de réalisation, tous s'accordent sur l'idée que le projet est central, la condition *sine qua non* et le fondement de leur mission. C'est notamment par le projet que les politiques sectorielles peuvent être dépassées.

Faire de la pédagogie

Les architectes-conseils de l'État se heurtent à un manque de culture architecturale et urbaine qui, en France particulièrement, relève d'un domaine d'expertise. Cette inculture

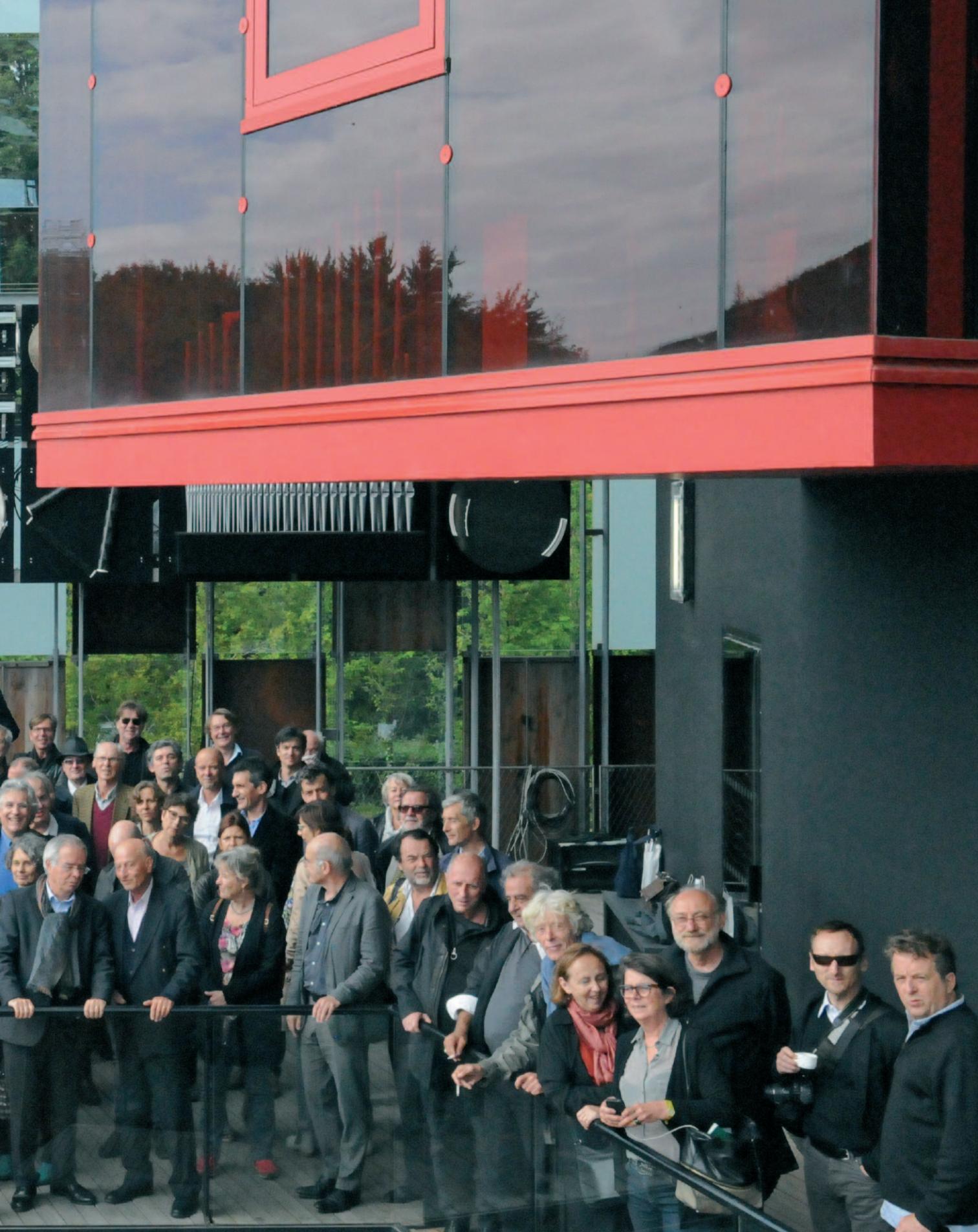
se retrouve chez les élus et explique en partie le fait qu'un grand nombre d'entre eux soient démunis face aux questions d'aménagement et d'environnement qu'ils ont pourtant à envisager. Au mieux, ils font appel à des professionnels pour se faire conseiller et s'appuient sur les structures existantes, au pire ils cèdent aux pressions de groupes ou individus peu soucieux de l'intérêt collectif ou animés par des intérêts purement économiques.

Partager une connaissance des territoires

Si une réelle inquiétude s'est exprimée au cours des trois jours de séminaire sur le devenir des architectes-conseils de l'État, les expériences relatées et les prises de position de chacun d'entre eux témoignent d'un engagement entier dans l'exercice de leur mission. Il semble cependant manquer d'un temps de mise en commun des expériences pour en tirer toutes les informations nécessaires à leur mise en perspective. Le temps du séminaire ne suffit pas. Constituer un corpus d'expériences, formaliser les observations, dégager les thématiques récurrentes auxquelles sont confrontées les collectivités et proposer des pistes de réflexion voire, parfois, des solutions à mettre en œuvre en évitant toute recette. Bref, mettre en commun la somme de connaissances accumulées par chacun servirait autant aux architectes-conseils de l'État eux-mêmes, et notamment aux nouvelles recrues dont les premières années relèvent parfois de la gageure tant le cadre est flou et le passage de témoin faible, qu'à leurs interlocuteurs sur le territoire et à l'État qui les mandate.

Faire ce travail de communication ne suffira pas à pallier le déficit de compétences constaté – il faudrait sans doute bien plus de professionnels sur le terrain –, le manque de moyens et une certaine confusion dans les priorités à porter. Mais, dans un premier temps, il permettrait de dresser un état des lieux de la fabrique des territoires nécessaire à l'élaboration d'une prospective claire et cohérente à l'échelle du pays.







La séance plénière du séminaire des architectes-conseils de l'État s'est ouverte avec la présentation par Emmanuel Raoul des missions du Plan urbanisme construction architecture (PUCA). Doté de moyens aujourd'hui plutôt réduits, et donc engagé dans de multiples partenariats, cet organisme interministériel se consacre à la recherche et à l'expérimentation en matière d'architecture et d'urbanisme. Y ont été menés en ce sens des travaux sur les bâtiments à énergie positive (BEPOS) ou sur les territoires à énergie positive (TEPOS), auxquels a notamment été associé l'architecte-conseil de l'État en ce moment en poste auprès du PUCA. Ce dernier est intervenu pour faire valoir son rôle, celui de contextualiser et de territorialiser des recherches qui passent parfois pour abstraites.

L'une des missions principales du PUCA est de favoriser l'innovation, et c'est sur cette thématique que le débat s'est d'ailleurs rapidement engagé avec et entre les architectes-conseils de l'État. Il a d'emblée été noté que si l'innovation technique est nécessaire – avec le risque qu'elle se résume pour les industriels à fournir des produits standardisés, c'est l'innovation en terme de programmation qui semble aujourd'hui faire vraiment défaut. Pour les maîtres d'œuvre et d'ouvrage, l'un des grands défis actuels est de mettre en place des opérations intelligentes au niveau de l'économie de la construction, de l'accès au crédit, de la réglementation, etc. Il a ensuite été fait remarquer que l'innovation doit au-



tant concerner les constructions existantes que neuves – le programme REHA a été cité. En matière de rénovation thermique, mais pas seulement, l'expérience des architectes-conseils de l'État peut être très utile. Ils peuvent par exemple contribuer à l'évaluation des travaux menés par l'ANRU. Le débat a ensuite porté plus généralement sur les relations entre le PUCA et le réseau des architectes-conseils de l'État. De part et d'autre a d'abord été souligné l'intérêt des appels à projets et recherches lancés par l'organisme auprès des maîtres d'œuvre et d'ouvrage. Néanmoins, nombre de voix se sont fait alors entendre pour proposer en complément de faire remonter vers le PUCA les expériences de terrain. Les architectes-conseils de l'État semblent en effet très bien placés pour valoriser les initiatives prises ici et là, et qui bien souvent méritent d'être soutenues tant financièrement qu'institutionnellement. Il a même été suggéré que le corps puisse y consacrer une partie de ses moyens, c'est-à-dire





concrètement des vacances. Pour beaucoup, c'est sur la base de procédures expérimentales menées dans les territoires que les chercheurs sont le mieux à même de susciter l'innovation, laquelle, de l'avis de tous, n'a de sens que lorsqu'elle permet de faire évoluer la réglementation et débouche *in fine* sur des réalisations tangibles.

À l'issue du compte-rendu des trois ateliers, la question plus générale du positionnement des architectes-conseils de l'État au sein du mille-feuille administratif a alors été soulevée. Comment, à l'heure d'une dégradation des moyens de l'État, ceux-ci peuvent-ils rester fidèles à leur mission de conseil et ne pas devenir des experts parmi d'autres ? Il a immédiatement été répondu que si l'on assiste manifestement à une crise de la décentralisation, celle-ci concourt à renforcer et non à affaiblir le rôle de l'État, dont la légitimité ne saurait être mise en cause. Seules les modalités de son action doivent être aujourd'hui adaptées. Les architectes-conseils de l'État n'ont en ce sens pas vocation à être nostalgiques, mais à anticiper les nouvelles manières de faire et de gouverner la ville. Dans le cadre du regroupement des régions, comment vont-ils par exemple se positionner, au même titre que doivent le faire les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ou les ordres professionnels régionaux ?

À propos de la plaquette destinée à clarifier le rôle des architectes-conseils de l'État auprès de leurs interlocuteurs, la représentante du ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR) précise que les services déconcentrés sont réticents à se voir imposer d'en haut de telles orientations, et que conséquemment il a été décidé de travailler de manière thématique sur les rapports entre causes et effets de la réglementation. Ensuite viendra la réflexion sur les outils.

De l'avis de tous, l'espace du projet reste la cible principale pour les architectes-conseils de l'État, mais ceux-ci n'ont pas vocation dans le cadre de leur mission à s'y impliquer directement. Pour certains, ils doivent plutôt problématiser les cas qui leur sont soumis, monter en généralité et d'une certaine manière théoriser la mutation des territoires sur lesquels ils interviennent. La présidente des paysagistes-conseils de l'État (PCE) a de son côté rappelé que la notion de projet n'est pas complètement objectivable, et qu'à la différence des ingénieurs, architectes-conseils de l'État et paysagistes-conseils de l'État doivent être porteurs de la question du sens. Ils peuvent apporter une hauteur de vue et contribuer à renforcer l'intelligence collective, à l'échelle des régions notamment. Il a été ajouté que les architectes-conseils de l'État, par la diversité des situations auxquelles ils sont confrontés, sont susceptibles de faire valoir la complexité des réalités urbaines, là où les politiques publiques tendent à tout simplifier et à construire des modèles figés et reproductibles : ville compacte, écoquartier, etc.

En fin de réunion, c'est la question du patrimoine qui encore une fois est revenue dans les débats. Il a d'abord été répété qu'il convient d'en élargir l'acception à l'ensemble du déjà-là, indépendamment de sa valeur mémorielle ou artistique. La prise en compte de l'existant est toujours préférable à la création *ex nihilo* – ce que les habitants perçoivent parfois avant les architectes, et se présente comme un bon moyen d'éviter un développement trop homogène du territoire. Comme la présidente l'a rappelé en conclusion, le patrimoine n'a vocation à être préservé que s'il évolue, contribue à la fabrique de l'urbain. Dans le Nord-Pas de Calais comme dans toutes les régions de France, le legs du passé est bien le ferment de la ville – diffuse ou pas – du futur.



Catherine Bertam & Raphaël Alessandri de la Mission Bassin Minier



Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais : Une stratégie d'aménagement et de développement fondée sur la protection et la valorisation d'un paysage culturel

L'inscription du Bassin minier sur la liste du patrimoine mondial en 2012 au titre des paysages culturels est le signe tangible d'un changement de regard sur ce paysage post-industriel. Elle est également le symbole de l'évolution des stratégies de développement engagées depuis une quinzaine d'années sur ce vaste territoire (4 000 ha inscrits, 18 000 ha en zone tampon, 1 200 000 habitants). Cette nouvelle considération contribue à modifier le regard des habitants extérieurs au territoire mais surtout celui de toute une population sur elle-même et d'imaginer une nouvelle trajectoire de développement qui articule protection, aménagement et gestion des paysages.

Le lien organique qui lie les éléments de l'héritage minier dessine un paysage culturel industriel

Le Bassin minier Nord-Pas de Calais, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre de « paysage culturel évolutif ». Cette catégorie permet de présenter une logique de territoire, combinant étroitement éléments tangibles, mémoire et dynamiques d'avenir, dans une vision globale. Il s'agit bel et bien de soutenir la cohérence d'un ancien bassin industriel dans ses réalités urbaine, sociale et culturelle actuelles.

Ainsi, le Bassin minier met en avant l'ampleur de l'impact de près de trois siècles d'exploitation industrielle sur son pay-

sage. Il illustre parfaitement les bouleversements initiés par l'industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux. 4 grands sièges d'exploitation « sites de la mémoire », 21 chevalements, environ 200 terrils, 563 cités, 650 km de cavaliers (voie ferrée des mines), des centaines d'équipements continuent de structurer fortement le territoire¹. Outre ce patrimoine bâti, les éléments néonaturels, notamment des bassins d'affaissements induits par une exploitation intensive, ont transformé la nature des sols jusqu'à en modifier l'hydrologie de surface, inversant des cours d'eau, créant de vastes zones humides.

Pour autant, le territoire du Bassin minier inscrit sur la liste du patrimoine mondial n'est pas une collection de sites exceptionnels qui seraient déconnectés les uns des autres, il est envisagé comme un paysage vivant, en prenant en compte l'ensemble de ses dimensions et de ses composantes. Ce sont en effet les liens organiques qui lient les fosses aux cavaliers, les cités aux espaces de productions, les confrontations entre les paysages préexistants et ces témoignages de l'exploitation

¹ 25% de l'héritage minier est inscrit sur la liste du patrimoine mondial soit : 17 vestiges de fosses, 21 chevalements, 51 terrils, 54 km de cavaliers, 3 gares, 124 cités minières, 38 écoles et groupes scolaires, 26 édifices religieux, 22 équipements de santé, 7 équipements collectifs (salles des fêtes, maisons syndicales, équipements sportifs), 3 grands bureaux des compagnies minières.

minière qui révèlent l'impact qu'a eu la mine sur le territoire et les hommes du Bassin minier. Ainsi, le paysage du Bassin minier prend tout son sens quand on l'envisage d'une part à toutes les échelles, du « quartier minier » au « grand paysage » et dans toutes ses dimensions, bâties et néonaturelles, exceptionnelles et plus banales, reconverties et en devenir. Se dessine alors un paysage culturel en évolution au cœur duquel vit plus d'un million d'habitants. Le périmètre inscrit sur la liste du patrimoine mondial devait être forcément plus restreint car extrêmement sélectif, mais il porte les valeurs exceptionnelles et universelles d'un territoire plus vaste encore.

Une nouvelle reconnaissance utile à la résilience d'un territoire vulnérable

Territoire en mutation, territoire en mouvement, le Bassin minier reste un territoire « vulnérable », marqué par une fragilité structurelle, due aux multiples chocs et restructurations économiques, urbains et environnementaux qu'il a subis, et à une inégalité de situations territoriales qui coexistent en son sein.

Le contrat de plan 2000-2006 faisait entrer le Bassin minier dans l'ère de « l'après-mine ». Suite à une décision du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) en 1998, un volet territorial spécifique était

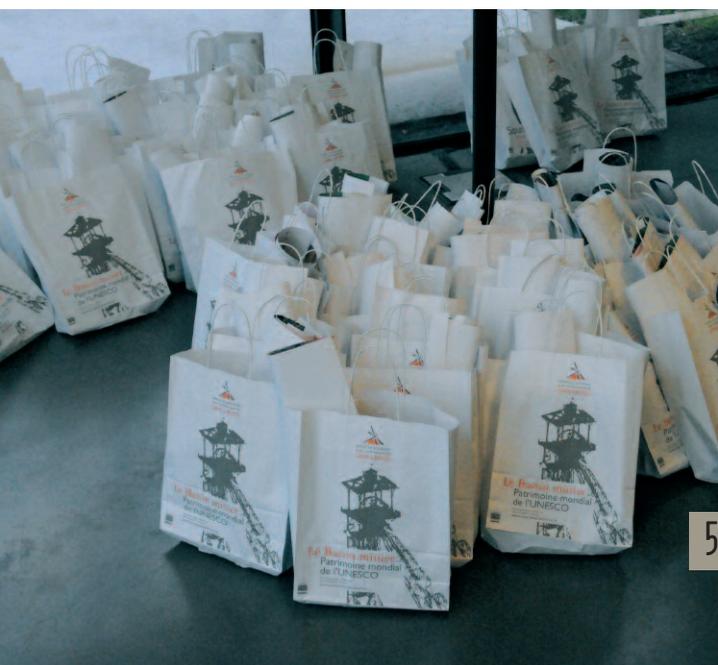
consacré à un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin, dont le levier transversal était un outil d'ingénierie, la Mission Bassin Minier. Tel un nouveau chapitre d'une histoire de la reconversion qui était déjà engagée depuis 30 ans.

En 2014, qu'en est-il ? À de maints égards, le Bassin minier reste bien l'échelle de la cohésion et de la gestion de l'héritage, l'empreinte physique, urbaine et sociale de 270 ans d'exploitation minière étant encore bien présente. Mais c'est la manière de considérer cet héritage et de le gérer qui a profondément changé.

Longtemps, on n'a pas parlé d'héritage valorisant, mais de friches industrielles et d'espaces dégradés, de séquelles sociales et sanitaires. On ne parlait ni de valorisation, ni d'attractivité, ni de marketing territorial mais de requalification, de remise aux normes des voiries et réseaux divers et de banalisation. Le Bassin minier, morcelé en 8 structures intercommunales, tirait son unité de la communauté de problèmes, que des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge spécifiques ont traités pendant des décennies. Les traces de l'exploitation charbonnière étaient perçues comme un handicap, un frein au redéveloppement des territoires.

Aujourd'hui, le plan de gestion, demandé par l'UNESCO et dont l'État français est l'ultime garant, considère les éléments de l'héritage minier (bâts et néonaturels) ainsi que les paysages remarquables qu'ils ont engendrés, comme des potentiels sur lesquels fonder une stratégie d'aménagement plus durable du territoire. Cet héritage est donc considéré dans toute sa dimensions (sociale, urbaine, économique, culturelle, environnementale). Ainsi les éléments hérités de l'activité minière, et plus généralement la prise en compte des paysages remarquables, sont progressivement envisagés comme des éléments capables d'améliorer le quotidien des habitants, de mailler positivement le territoire, de lutter contre les tendances à l'étalement urbain, mais également de contribuer au redéveloppement du territoire.

Si le territoire n'avait pas attendu l'inscription sur la liste





du patrimoine mondial pour prendre en charge un héritage qu'il avait d'abord fallu mettre aux normes, dépolluer, reconfigurer, le plan de gestion UNESCO permet de réinterroger la manière d'intervenir sur cet héritage. En lui donnant une valeur universelle et exceptionnelle, l'inscription change peu à peu le regard que les gestionnaires, les propriétaires et les populations portent sur ce dernier et par là même, l'attention dont il fait l'objet.

Les terroirs sont passés du statut de « crassiers » à celui de marqueurs du paysage, d'espaces naturels sensibles, de réserves de biodiversité ou encore de *spots* rêvés pour les sports de nature. Les anciens cavaliers de mines sont considérés comme un moyen de remailler des territoires extrêmement fragmentés en créant des corridors écologiques, ou de formidables réseaux de déplacement en « mode doux ».

On découvre que les cités minières ne sont pas forcément des coronas (logements en bandes, uniformes, souvent décrits), mais bien des cités-jardins qui n'ont rien à envier aux quartiers les plus attractifs de la métropole lilloise, ou de la proche banlieue parisienne. Ces quartiers se transforment sans rien perdre de leur vocation sociale, des expériences prometteuses sont actuellement menées sur une série de « cités pilotes » afin de démontrer dans les faits que la pro-

tection du patrimoine, loin d'être un frein aux évolutions du parc habité, peut au contraire être le gage d'une rénovation plus durable en prenant en compte enjeux urbains, environnementaux, sociaux. Ces expériences engagées depuis 5 ans rentrent en phase opérationnelle, elles ont déjà permis d'inscrire dans les futurs programmes européens des financements spécifiques pour la valorisation des façades et des abords qui serviront à d'autres sites.

Plus globalement, le plan de gestion UNESCO et la logique d'un développement du territoire prenant appui sur son héritage minier font actuellement l'objet d'un projet pour créer un volet territorial spécifique dans le prochain contrat de plan entre l'État et la région Nord-Pas de Calais pour la période 2014-2020. Ceci est le signe que la question de la protection du paysage culturel du Bassin minier est au cœur des évolutions futures du territoire et qu'il s'agit d'un enjeu susceptible d'influencer positivement son aménagement et son développement futurs dans une logique plus durable.

Ci-dessous : Brussels 2040 : La Metropole horizontale

Credits : STUDIO (Bernardo Secchi et Paola Viganò), avec Creat (Centre d'Études en Aménagement du Territoire), Egis Mobilité, Karboni, IDEA Consult, TU München Department of Building limatology and Building Services et Ingenieurbüro Hausladen GMBH.

Page de droite : Le projet de l'isotropie.

Credits : Water&Asphalt, Bernardo Secchi et Paola Viganò et PhD students, università IUAV di Venezia, X Biennale Architettura Venezia 2006.





La ville diffuse Paola Viganò

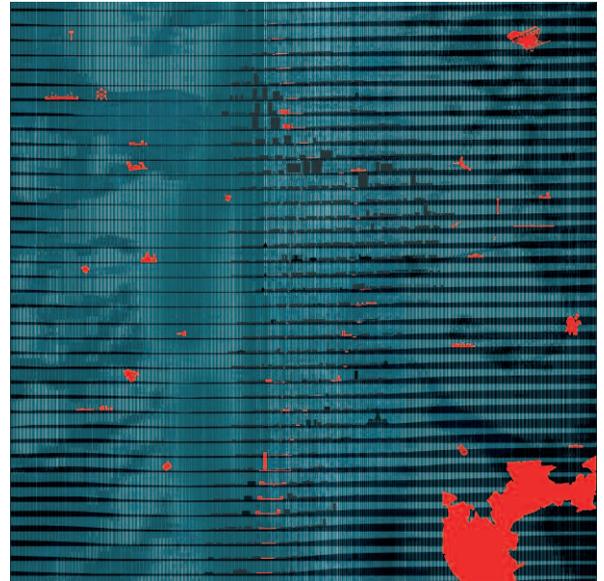
Extrait de

Paola Viganò, *Les Territoires de l'urbanisme, le projet comme producteur de connaissance*, Métispress, 2012.
Traduction Anne Grillet-Aubert, 2014

... Si nous confrontons ces réflexions à celles du débat français contemporain ou immédiatement ultérieur, on observe certains écarts terminologiques importants. Dans la seconde moitié des années 60, dans son introduction à l'étude sur le pavillonnaire, Henri Lefebvre parle de ville éclatée et souligne le caractère fragmentaire de l'espace contemporain, comme après une explosion (Lefebvre, 1966) ; en 1976, Bauer et Roux introduisent le néologisme « rurbanisation », un outil analytique et conceptuel pour affronter une ville qui s'étend, une ville éparpillée ; l'attention ne porte plus sur le fragment ou la perte d'unité, elle se déplace sur le problème des rapports confus et distants entre les différents matériaux de l'urbanisation.

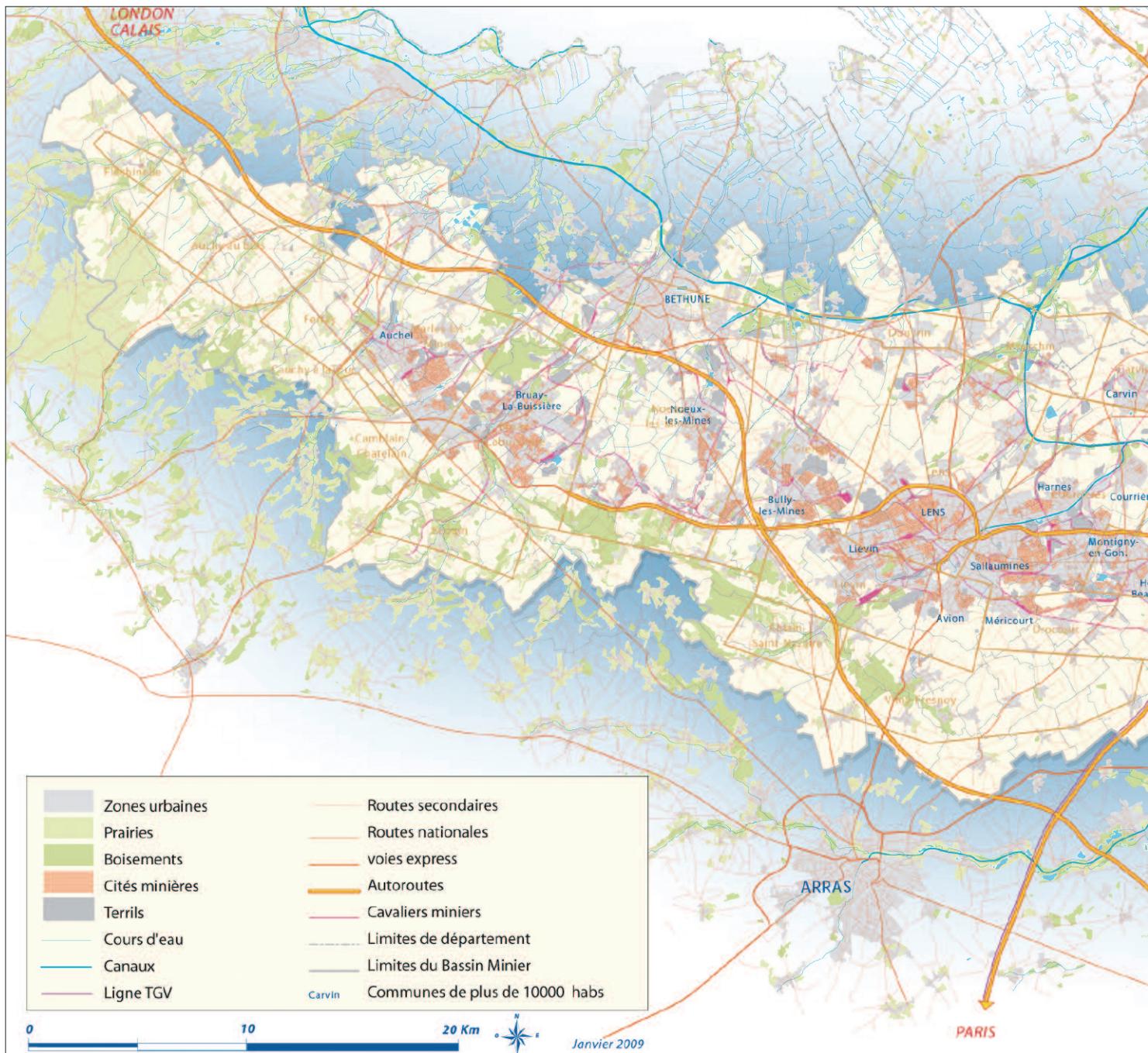
La question n'est donc plus celle d'une perte, mais de la découverte d'une nouvelle dimension urbaine, de nouvelles relations entre différents espaces territoriaux. Comme la campagne urbanisée de Samonà, il devient nécessaire de concevoir une relation renouvelée avec les zones agricoles, une question qui, trente ans plus tard, et malgré la tentative d'institutionnaliser de nouveaux modèles de formes urbaines, pose les mêmes difficultés.

L'attention portée à la ville-territoire s'atténue dans les images ultérieures qui, plus que construire une nouvelle condition, semblent en décrire les transformations ; le thème de la ruralité est marginalisé, englouti par les préoccupations traditionnelles de l'urbanisme pour la consommation du sol. Les études s'intensifient sur le caractère fragmentaire de la croissance et l'urbanisation diffuse produite qui semble annoncer parfois une intégration métropolitaine plus importante. L'étude des situations morphologiques, des principes d'urbanisation et des situations sociales est conduite à plusieurs échelles ; l'attention porte aussi sur les éléments de longue durée qui, bien que rejetés par les dynamiques spa-



ciales de l'urbanisation, semblent être les seuls à guider les nouvelles formes d'organisations territoriales de longue durée. C'est peut-être cette attention qui déplace le point de vue du thème de la ville et de sa nouvelle dimension à celui du territoire comme lieu d'une rationalité de longue durée et donc fondamentalement à la base de recherches de nouvelles structures. Les thèmes de l'écologie et de la longue durée s'affirment, et en même temps, des images et des questions projectuelles émergent, qui identifient dans le territoire l'espace crucial du projet contemporain.

Au début des années 90, l'image de la ville diffuse est proposée par Francesco Indovina et Bernardo Secchi ; le terme décrit un type d'organisation spatiale caractérisée par la présence de certaines qualités urbaines et par l'absence d'autres. La ville diffuse n'est pas seulement la conséquence de la dispersion de la résidence, mais de toutes les activités urbaines. C'est le résultat d'actions spontanées et de politiques : une première vague dépend de l'amélioration des conditions de vie de la population agricole qui occupe graduellement des activités du secteur secondaire, une seconde



vague est liée aux départs de nombreux habitants de la ville (classes moyennes insatisfaites de la qualité de la vie en ville) encouragés par la réduction du coût de la maison individuelle et par la possibilité d'habiter de façon différente.

La ville diffuse est une image interprétative, cruciale pour Indovina, qui permet d'affronter le problème de la liberté

individuelle et collective, et d'exprimer un avis sur ce nouveau phénomène. Contrairement aux aires métropolitaines traditionnelles caractérisées par une forte hiérarchie et par des connexions verticales, la ville diffuse est tissée de relations horizontales et caractérisée par des relations hiérarchiques plus faibles. Dans ce territoire horizontal, que Secchi commence à décrire à l'échelle européenne, on peut reconnaître

EURALENS
Séminaire annuel des architectes-conseils
27 septembre 2014



Table ronde EURALENS

Participants

Bernard Masset, délégué général d'Euralens

Benoît Brocq, mission développement économique / Euralens à la Mission Bassin Minier

Guillaume Hébert, cofondateur d'Une Fabrique de la ville

Joël Pierrache, maire de Pecquencourt.

Valéry Didelon : La question qui nous rassemble aujourd'hui est la suivante : qu'est-ce que le Louvre Lens fait au territoire qui l'accueille ? Et en ce sens, loin d'un effet Bilbao souvent fantasmé, quelle est la nature du rayonnement à l'œuvre ici, et jusqu'où se fait-il sentir ? Autant d'interrogations sur lesquelles vous avez les uns et les autres des points de vue que nous sommes impatients de découvrir.

Bernard Masset : Il faut d'abord dire que sans la Région Nord-Pas de Calais, il n'y a pas de musée du Louvre Lens, et sans ce dernier, pas d'Euralens. Tout commence donc avec de la volonté politique et la poursuite de l'effort de décentralisation culturelle, laquelle a été envisagée comme un accélérateur du développement local. Nous sommes cependant ici dans un territoire morcelé, avec une tradition de concurrence – y compris, d'ailleurs, à l'intérieur des formations politiques. Il n'y a pas par exemple, au sein du Bassin minier, de communauté urbaine. Ce fut donc un acte fort de créer Euralens en 2009, et cela avec bien sûr l'histoire d'Euralille en tête. Il y avait là une ambition, une promesse pour un large territoire, celle du passage du noir au vert, du monde de la mine à un environnement rénové. Tout cela supposait aussi une nouvelle gouvernance et la constitution d'un pôle métropolitain rassemblant les cinq agglomérations de Hénin-Carvin, de Lens-Liévin, de Béthune-Bruay, de Douais et d'Arras. Nous parlons ici de 850 000 personnes qui vivent au sud de Lille, une métropole avec laquelle il est désormais plus facile de dialoguer d'égal à égal.

Joël Pierrache : En tant que maire de Pecquencourt, une petite commune de 6 310 habitants, je dois préciser d'entrée de jeu que ce très bel outil, Euralens, s'arrête aux portes de notre intercommunalité. Nous possédons un magnifique patrimoine, et je crois qu'il faudra un jour nous

intégrer à la réflexion sur l'avenir du Bassin minier. Aujourd'hui, le rayonnement du Louvre Lens, nous le suivons plus dans la presse que sur le terrain. Nous nous réjouissons du renouvellement de l'image du Nord-Pas de Calais, mais nous espérons à l'avenir être plus concrètement impliqués.

Bernard Masset : Je veux préciser que le Louvre Lens n'est pas un musée pour Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle, les villes de la centralité. C'est un musée pour la région, la France et même au-delà. L'origine des visiteurs en témoigne. La volonté de tous est que les retombées soient larges, tant sur le plan culturel qu'économique. À terme, le Louvre Lens doit être un point de départ pour la découverte de l'ensemble de la région.

Valéry Didelon : Benoît Brocq, pouvez-vous nous rappeler les données de l'opération Euralens ?

Benoît Brocq : Je veux d'abord dire que depuis la fermeture des mines de charbon, ce territoire a connu de grandes difficultés. Près de 200 000 emplois ont disparu en très peu de temps. La reconversion s'est faite dans un premier temps par l'installation de vastes unités industrielles, ce qui a créé un certain nombre d'emplois, mais n'a pas donné au territoire de capacité endogène de développement. Plus récemment, c'est la destination touristique qui s'est imposée comme moteur économique, et rapidement la question du périmètre s'est posée. Depuis le Louvre Lens, on considère aujourd'hui un ensemble de lieux accessibles en moins de trente minutes, des sites miniers bien sûr, mais aussi des sites liés à la guerre Première Guerre mondiale ou des aménités paysagères. J'insiste sur le fait que c'est sur la base d'atouts et d'opportunités déjà existants sur le territoire que nous accompagnons le développement économique. L'un des



enjeux d'Euralens à court terme est ainsi de diffuser, à partir de la trame des établissements d'enseignement, des centres de formation, de la recherche et des entreprises.

Guillaume Hébert : Je voudrais pour ma part poser le problème dans un contexte plus large. Tout d'abord, nous parlons d'une urbanisation bien plus liée à l'Europe du Nord qu'au bassin parisien. Ensuite, la cartographie et les données de l'INSEE font apparaître de très hautes densités d'habitation et un étalement urbain directement associé à l'exploitation du filon minier. Qu'en est-il alors du périmètre à considérer ? D'un côté, nous avons conçu une stratégie de labellisation qui concerne l'ensemble de ce vaste territoire. Elle s'inspire notamment du fonctionnement des IBA en Allemagne et en Suisse. D'un autre côté, des problèmes à beaucoup plus petite échelle se posent, par exemple en terme d'accessibilité du Louvre Lens lui-même. Avec Michel Desvignes et Christian de Portzamparc, nous avons ainsi travaillé à un schéma directeur qui nous aidera pour cela au cours des trente années à venir.

Valéry Didelon : L'un d'entre vous peut-il expliquer plus précisément en quoi consiste la politique de labellisation ?

Bernard Masset : C'est à partir de projets concrets que nous souhaitons insuffler une nouvelle dynamique au territoire. Nous procédons donc à des appels à candidature, et puis nous accompagnons les initiatives qui répondent à un certain nombre de critères. La labellisation concerne des projets de toute nature, architecturaux, urbanistiques, sociaux, culturels, éducatifs, etc. Du moment qu'ils participent de l'intérêt général et qu'ils valorisent le territoire, nous pouvons les soutenir. Nous avons reçu 91 propositions à ce

jour. Le cercle de qualité qui rassemble de multiples experts, venus de tous les domaines et de tous les pays européens, joue son rôle d'évaluation et pousse à toujours plus d'ambition. Nous avançons au gré d'une dizaine de projets labellisés chaque année. Ensuite, il y a l'accompagnement et les engagements réciproques que prennent Euralens et les porteurs de projets. Notre structure apporte notamment l'expertise technique et financière qui fait souvent défaut.

Guillaume Hébert : Je voudrais ajouter que les projets sont à des niveaux de maturation très différents. Parfois, ils ont déjà abouti et ne nécessitent qu'une reconnaissance. Parfois ce ne sont que des idées qu'il faut entièrement mettre en œuvre.

Valéry Didelon : Benoît Brocq, pouvez-vous nous parler des *clusters* ?

Benoît Brocq : Dès 2010, nous avons en effet identifié cinq ou six secteurs économiques pour lesquels le territoire possédait un certain nombre d'atouts : les écomatériaux, le numérique culturel, les métiers d'art, la logistique, le sport et la cyberéconomie. À partir de là, nous avons conçu une stratégie de pôles d'excellence. Tout cela est parfaitement indépendant de l'installation du musée, mais s'appuie sur la dynamique qu'elle a déclenchée. Par exemple, la création du *cluster* Euralogistic a permis de développer la recherche et la formation dans ce domaine, du CAP au doctorat. La filière est profondément ancrée dans le territoire diffus du Bassin minier.

Joël Pierrache : J'entends bien, mais tout le monde n'a pas le sentiment de participer à cette dynamique. Après la fin de l'activité charbonnière, la Régie Renault et l'Imprimerie nationale sont venues s'installer dans la région. Douai en a profité, mais pas nous. Aujourd'hui, avec le Louvre Lens, c'est un peu pareil. Heureusement, la Mission Bassin Minier est là qui veille au développement de l'ensemble de la région.

Valéry Didelon : Après cette première série d'échanges, Paola Viganò, voulez-vous réagir ?

Paola Viganò : Je pense que ce débat nous montre très bien que l'horizontalité devrait impliquer la solidarité... Or, ici dans cette région, on imagine aujourd'hui une politique de polarisation qui a bien du mal à diffuser en profondeur. Le travail de la Mission Bassin Minier me paraît très intéressant, novateur même. Il augure le dépassement du déclin. La référence à l'Emscher Park et à son IBA est pertinente, même si tous les problèmes n'ont pas été résolus là-bas. Chaque territoire doit inventer des outils spécifiques. En ce qui concerne Euralens, je vois quelques contradictions. Plutôt que de prendre le territoire comme il est, on extrapole, on sélectionne, on distingue les uns des autres. Parler de pôles me paraît en ce sens contre-productif. La Mission Bassin Minier est intégrée à Euralens, peut-être aurait-il fallu que ce soit le contraire.

Valéry Didelon : Bernard Masset, vous êtes ici directement interpellé. Votre stratégie de polarisation est-elle adaptée à ce territoire si spécifique ?

Bernard Masset : Je n'ai pas de réponse définitive à cette question, mais je peux dire que la volonté politique est d'assembler ce qui ne l'était pas, et d'essayer de constituer une centralité au cœur du Bassin minier. Ce sera la locomotive à laquelle s'accrocheront les autres voitures du développement. Cette stratégie a été mise en œuvre dans le passé à Lille, ville qui est désormais repérée à l'échelle française, européenne et même mondiale. Ici, nous avons Lens qui n'est pas une grande ville, mais qui rayonne néanmoins. Alors, faut-il renforcer cette centralité ? Oui, je le crois, et le débat est plutôt tranché.

Guillaume Hébert : Il y a manifestement une volonté de renforcer la centralité de Lens. Dans le territoire dont nous parlons, il n'y a de centre-ville au sens classique qu'à Lens. Liévin ou Hénin-Beaumont n'en possèdent pas. Après, cette

polarisation est un axe de travail, mais ce n'est pas le seul. La politique de labellisation porte pour sa part sur l'ensemble du territoire. Et puis, l'association Euralens est ouverte, et tous ceux qui veulent peuvent y adhérer.

Raphaël Alessandri : Je voudrais revenir rapidement sur l'apparente contradiction entre polarisation et diffusion, et entre l'action d'Euralens et celle de la Mission Bassin Minier. Je crois que nous travaillons plutôt main dans la main. Lorsque nous nous sommes penchés sur la labellisation des écoquartiers dans le Bassin minier, nous avons eu recours à l'expertise d'Euralens. Les élus nous ont demandé d'œuvrer ensemble, et nous le faisons.

Frédéric Bonnet : Ce qui me frappe, c'est l'isotropie du territoire dans le passé, ces centaines de puits de mine répartis de manière relativement homogène. De nos jours, avec la logique des flux qui se développe à l'échelle européenne, apparaissent forcément des polarités. Il n'y a pas de capacités égales de connexion. Avant, les gens bougeaient peu, les temps de transport entre domicile et travail étaient courts. Aujourd'hui, la mobilité est un enjeu central et, de ce point de vue, le territoire dont nous parlons n'est pas des plus performants. Est-ce que je me trompe ?

Joël Pierrache : Bien sûr la question des déplacements est très importante. La voiture est ce qu'il y a de plus simple. Ensuite, les transports collectifs sont plus compliqués à mettre en œuvre. Le tramway qui part de Valenciennes ne rejoint pas Pecquencourt car entre les deux il y a une commune qui n'adhère pas au syndicat de transport. Pour tous ceux qui n'ont pas d'automobile, les déplacements sont donc très difficiles. Ils sont pénalisés.

Valéry Didelon : Ne croyez-vous pas les uns et les autres que l'on idéalise un peu ce Bassin minier comme territoire isotrope, équipé et intégré. Son histoire est aussi celle de la concurrence, de la fragmentation...

Bernard Masset : Je ne dirais pas mieux. Nous avons hérité, notamment au niveau politique, de la concurrence entre compagnies minières, et le problème de la mobilité en découle. Après des années d'étude, le tramway n'a pas vu le jour, et c'est une forme d'échec. Finalement, on s'achemine vers un transport en site propre. Et puis, il ne faut pas oublier les difficultés de liaison avec Lille, et la saturation du réseau routier. Des études sont en cours à ce sujet.

Guillaume Hébert : C'est vrai que dans le Bassin minier, la mobilité c'est avant tout l'automobile. Les transports en commun sont insuffisants, et les nouveaux projets sont parfois vus comme des nuisances par les élus. Le maillage reste un horizon lointain. L'une des difficultés, c'est que dans un territoire dense, mais très étendu, la desserte est particulièrement coûteuse à mettre en place. Comme Frédéric Bonnet, je pense que ce sont aussi les polarités préexistantes qui donnent sa cohérence à ce territoire.

Gérard Huet : Sur cette question de la mobilité, je m'étonne qu'on ne parle pas plus des enjeux du numérique. Voilà l'un des socles de l'économie de la connaissance. Qu'en est-il dans votre territoire ?

Benoît Brocq : Nous n'avons pas ici de réponse globale. Le pôle numérique culturel né dans le sillage du Louvre Lens doit évidemment jouer son rôle. Cependant, c'est vrai qu'il y a en la matière une fracture, et un problème de développement d'infrastructures comme la fibre.

Serge Renaudie : Je voudrais ici vous interpellier sur la question de l'agriculture. N'y a-t-il pas là, au cœur du Bassin minier, une nouvelle carte économique à jouer ? Je parle bien sûr d'une agriculture adaptée, maraîchère.

Guillaume Hébert : C'est une possibilité qui varie selon les communes et leur densité bâtie. La question des vides est

importante, et nous avons lancé une consultation sur le sujet à laquelle ont répondu Obras et Michel Devisgnes, lequel a été retenu. Les uns et les autres partageaient ce diagnostic que le vide doit être un élément structurant du territoire.

Benoît Brocq : J'ajouterais que la question de l'agriculture urbaine est apparue dans le cadre de la réflexion sur le livre blanc du Bassin minier menée l'an passé. Cependant, dans l'esprit des uns et des autres, des élus notamment, l'agriculture est étonnamment absente, en dépit du fait que c'est une réalité très présente sur le terrain. Il me semble important de valoriser les terres cultivables, pour les soustraire à la pression foncière. Et puis, l'agriculture c'est très intéressant du point de vue de la politique d'insertion. C'est un levier économique puissant d'intégration pour des populations éloignées du travail. Ce devrait donc être une priorité.

Jean-Christophe Tougeron : Je voudrais pour ma part revenir sur l'étonnant jeu de ping-pong entre les responsables d'Euralens et le maire de Pecquencourt. Il est vrai que le Bassin minier est marqué par la concurrence entre les compagnies minières, laquelle rejaillit aujourd'hui à travers les différents entre communes, mais à partir de 1947, le Bassin minier ce fut aussi la nationalisation et une sorte d'unification, ne l'oublions pas. Par ailleurs, ce qui n'est pas abordé ici c'est la politique du logement. Il faut savoir que les municipalités ne possèdent pas le foncier. C'est la Soginorpa, héritière des charbonnages, qui est en charge des cités minières et de leur rénovation. Il me semble qu'en la matière, la région comme Euralens ont un rôle à jouer. N'oublions pas dans quelle détresse et égarement les populations sont plongées, et à quoi cela mène, comme à Hénin-Beaumont par exemple.

Joël Pierrache : Soginorpa - Maisons et Cités, c'est 55 % des logements à Pecquencourt. Avec le concours de la Mission Bassin Minier, nous avons inscrit dans notre PLU un certain nombre de contraintes visant au respect de notre pa-

trimoine. Il ne s'agit pas de corons, mais de cités caractéristiques, avec des maisons aux façades très intéressantes. Aujourd'hui, 45 d'entre elles qui devaient être détruites seront finalement rénovées. L'enjeu est celui de l'isolation thermique par l'intérieur. Nous devons améliorer le sort des gens, et en même temps préserver notre patrimoine architectural qui a une grande valeur.

Emmanuel Raoul : J'ai deux réactions. Je m'interroge d'abord sur l'échelle considérée. Le Louvre Lens est en effet un équipement de rayonnement régional, national si ce n'est européen, mais le champ d'action d'Euralens me paraît bien réduit. Ensuite, dans une zone aussi sinistrée, je ne vois pas de projet économique suffisamment fort pour galvaniser les énergies. En tout cas, pas au niveau de ce qu'ont pu faire, par exemple, les Estoniens après la fin de l'industrie soviétique lorsqu'ils se sont lancés dans l'économie de la connaissance, dans la culture et dans le numérique.

Bernard Masset : Je veux bien répondre sur cette question sur l'ambition. Euralens est une initiative basée sur le volontariat, qui n'est pas imposée d'en haut. L'idée n'est pas de se substituer aux collectivités territoriales. Progressivement, ceux qui le souhaitent nous rejoignent. Euralens n'est pas l'outil principal de structuration du territoire. C'est une aide, un catalyseur, un poil à gratter parfois. Nous sommes une association qui petit à petit prend sa place.

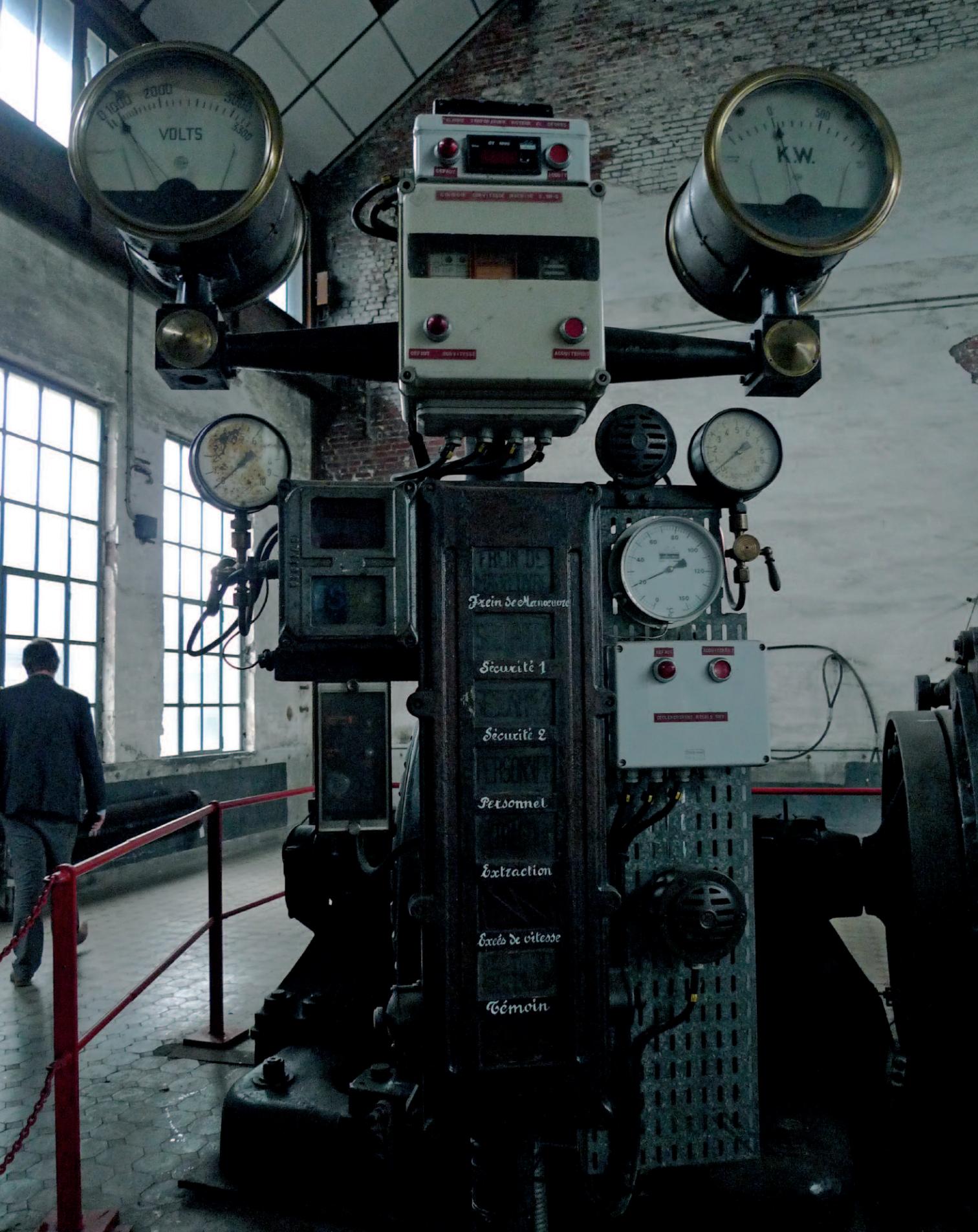
Benoît Brocq : L'impact du musée sur le territoire, c'est vrai, il faut le mesurer. C'est pourquoi nous avons mis en place une plate-forme de l'intelligence collective qui rassemble toutes les études qui nous permettent de comprendre les évolutions en cours. Nous produirons dans quelques semaines une sorte de bilan. Il y a d'abord le tourisme, avec en 2013 900 000 visiteurs qui ont dépensé près de 50 millions d'euros sur le territoire. Cela a généré 140 à 150 emplois directs, auxquels il faut ajouter une centaine d'emplois au musée.



Ensuite, nous avons interrogé 1000 personnes, les mêmes qui le seront chaque année, sur leur perception des changements en cours. Le point négatif, c'est que la moitié d'entre elles ne s'exprime pas. Les autres par contre, font preuve d'une vraie fierté, et d'une adhésion au projet de musée et à l'inscription du Bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Valéry Didelon : Nous allons conclure maintenant, avec cette idée que la mutation du territoire ne sera effective que lorsque les principaux intéressés pourront se la représenter. Je crois que c'était aussi le propos de Paola Viganò. Le mot de la fin revient à la présidente Eva Samuel.

Eva Samuel : Je voudrais vous remercier tous d'avoir été présents pour cette table ronde. Nous avons vu que l'exceptionnalité de la démarche de la Mission Bassin Minier peut s'accompagner d'une forme de frustration lorsque les projets innovants tardent à se mettre en place. On l'a vu par exemple sur les questions de la mobilité et l'agriculture. Nous sommes en tout cas très impatients de voir émerger des modèles de développement alternatifs à ce qui se fait partout depuis trente ans. Rien n'est simple, mais c'est là aussi l'une des missions des architectes-conseils de l'État que de contribuer à faire vivre le débat.



Frein de Manoeuvre
Sécurité 1
Sécurité 2
Personnel
Extraction
Excès de vitesse
Témoin



Programme du séminaire

JEUDI 25 SEPTEMBRE

- **Accueil & hébergements**
Hôtel *Le Domaine de la Chartreuse*
1, rue de Fouquières 62199 Gosnay
Hôtel *La Maison Rouge*
374, route Nationale 62290 Noeux-les-Mines
- **Introduction du séminaire** par la présidente Eva Samuel

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

- **Accueil** par la Mission Bassin Minier au Métaphone à Oignies
- **Conférence** *Les leviers du développement urbain et notamment le rôle du patrimoine*. Catherine Bertram, directrice de la Mission Bassin Minier et Raphaël Alessandri, directeur des études à la Mission.
- **Trois présentations des ministères** : Agnès Vince, Directrice de l'Architecture (MCC), Catherine Bergeal, représentant le directeur de la DGALN (METL/MEED), Frédéric Auclair, adjoint à la sous-direction de la Qualité du cadre de vie (DGALN/DUHC).
- **Ateliers - 1^{ère} séance**
- **Atelier #1** : *Le patrimoine comme levier de planification et d'identification des territoires*
Animation et synthèse : Agnès Fernandez avec Aline Hanouze & Philippe Challes, ACE.
- **Atelier #2** : *La ville diffuse*
Animation et synthèse : Valéry Didelon avec Patrick Céleste & Alain Gignoux, ACE.
- **Atelier #3** : *La reconfiguration territoriale de nos missions. Quels enjeux, quels outils, quelles méthodes ?*
Animation et synthèse : Eve Jouannais avec Philippe Chamblas & Jean-Christophe Tougeron, ACE.
- **Visites de sites par groupes**
Site du 9/9bis, la cité De Clercq et de nouveaux logements (R2D2 architectes) et les cités classées, Libercourt-Dourges.

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

- À Gosnay - Loos-en-Gohelle
- **Conférence** *Les qualités du territoire diffus*. Paola Viganò, Grand Prix d'Urbanisme 2013.
- **Table ronde** *Comment la présence du Louvre profite-t-elle à toutes les échelles du territoire ?*
Modérateur : Valéry Didelon
Participants : Bernard Masset, délégué général d'Euralens ; Benoît Brocq, chargé de mission développement économique / Euralens à la Mission Bassin Minier ; Guillaume Hébert, cofondateur d'Une Fabrique de la ville ; Joël Pier-rache, maire de Pecquencourt.
- **Visites Loos-en-Gohelle en 3 groupes**
La base du 11/19, la cité des Provinces et le terriil.
- **Ateliers - 2^{ème} séance au 11/19**
- **Dîner festif** au restaurant *Le Rose Events*, Château de Beau-lieu à Busnes.

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

- À Gosnay
- **Échanges** avec Emmanuel Raoul, secrétaire permanent du PUCA
- **Séance de restitution plénière**
- **Clôture du séminaire**
- **Visites libres en après-midi** :
Louvre Lens avec Antoine Saubot, architecte d'exécution du Louvre Lens pour SANAA, ou différentes communes et sites ANRU :
- Béthune : quartier ANRU du Mont Liébaut, logements (Tank architectes, Kenk architecten et Fres architectes) ;
- Bruay-la-Buissière, Stade-Parc : cavalier reconverti en promenade urbaine, quartier ANRU, aménagements (KVDS urbanistes), école (Trace architectes), piscine et stade municipal années 1930 (Paul Hanote architecte) ;
- Bully-les-Mines : cités minières,
- Méricourt : médiathèque (De Alzua / Atelier 981 architectes / ARCHIAE architectes)
- Sallaumines : centre d'art contemporain ...



CONCLUSION



Fier Bassin minier !

Philippe Challes, premier directeur
du Corps des architectes-conseils de l'État

Eva n'aura pas réussi à nous faire visiter le stade Bollaert de Lens, mais nous avons eu le *food truck* avec ses frites et ses fricadelles. Une ancienne chartreuse comme lieu d'hébergement aura fini par nous convaincre qu'il reste des territoires à explorer afin d'apprécier toutes les composantes de la ville diffuse. Enfin, clou du spectacle, 130 architectes-conseils de l'État gravèrent un terril au puits 11/19...

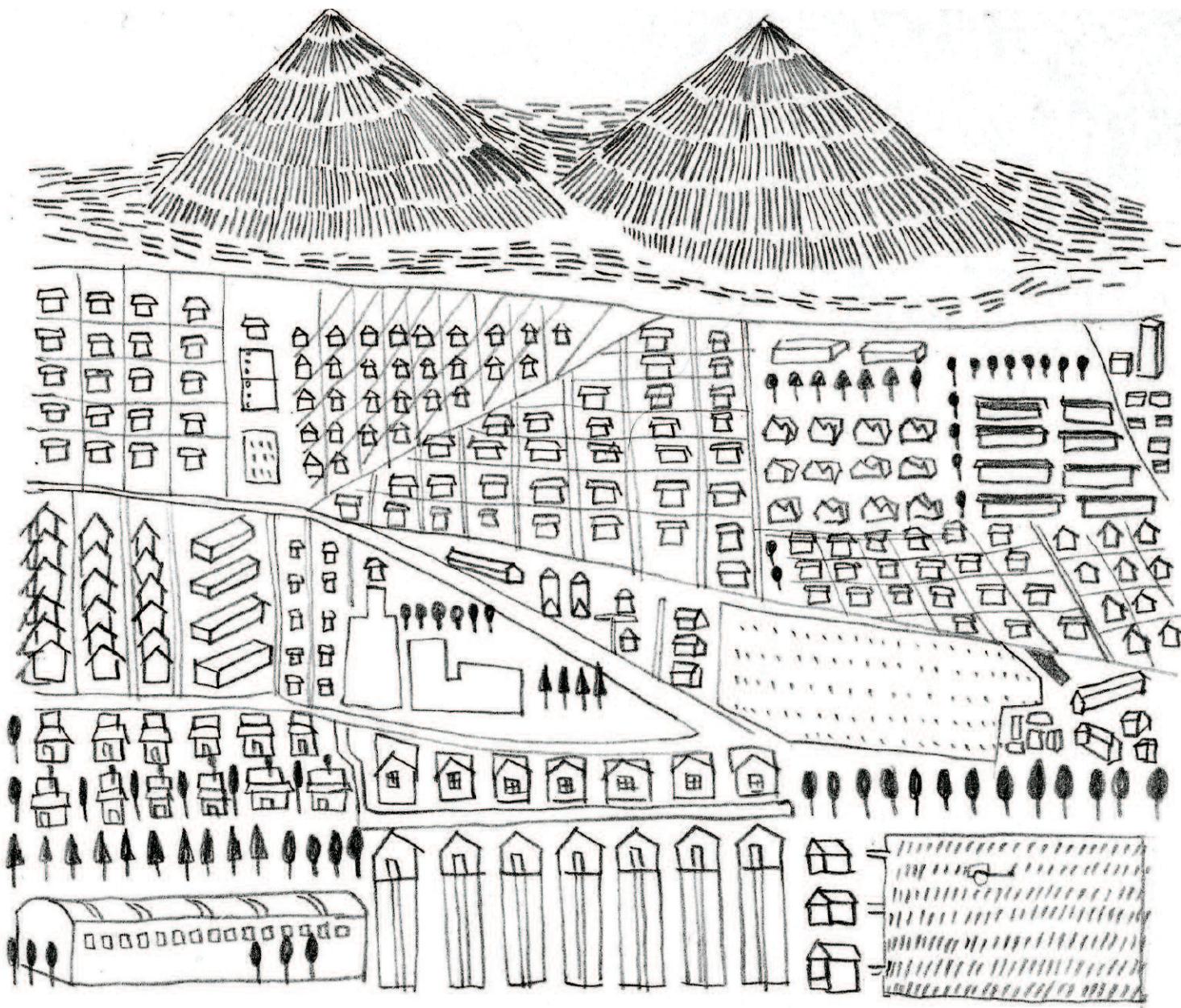
L'immersion dans le contexte du Bassin minier aura été complète.

En arpentant le territoire, en comprenant et en essayant de mettre en résonance son existence et l'existant, ce séminaire aura été un moment particulièrement « revigorant » dans le partage et l'échange des expériences... Il nous aura convaincu que la ville diffuse n'est pas la ville étale, loin s'en faut. Nous sommes sortis des projets urbains faits de macrolots et d'investissements privés, de grands dessins et de grands projets pour revenir à une dimension plus humaine, plus proche de nos missions d'architecte-conseil de l'État.

Le prochain séminaire se déroulera à Porto, avec sa ville ancienne classée patrimoine de l'UNESCO, Porto capitale européenne de la culture, Porto, ville « romantique » dans un pays où la *saudade* - cette notion un peu floue pour des Européens du Nord - rythme les différentes périodes de l'histoire de la ville.

Comme nous rappelle le géographe Álvaro Domingues, Porto « aura été post-moderne sans avoir été moderne ». Entre modernité modérée et patrimoine accepté ou réinventé nous aurons l'occasion de parcourir cette ville où la rénovation urbaine est autant un problème de construction qu'un enjeu économique et social. Nous nous immergerons dans le vieux Porto du granit, des Anglais, du romantisme, du pittoresque, du Douro ou dans le Porto cosmopolite dont les références internationales les plus connues sont soit populaires comme le FC Porto, soit plus érudites comme le musée d'Art contemporain Serralves, la Casa da Musica... Dans le contexte de ces deux Porto, nous essaierons de voir si l'architecture qui fait sens crée la ville.

Ci-contre : La cité Noumea et la fosse n°10 à Rouvroy-Billy-Montigny.
Source : Mission Bassin-Minier © Ph. Frutier - Altimage



Dessin de Li Xiang



LE territoire reconnu

Eva Samuel, présidente

du Corps des architectes-conseils de l'État

Nous en parlions depuis longtemps : un séminaire hors les murs ... de la ville.

Nous nous réunissons donc à Gosnay, dans une grande chartreuse réhabilitée depuis quelques années, pour débattre des qualités de la ville diffuse, au cœur du Bassin minier et de son paysage de terrils et corons et pas si loin que ça des villes de Béthune et de Lens.

Faire de la ville diffuse un sujet et proposer d'en débattre, c'est une façon de se confronter à l'urbanisme ordinaire - que l'on a du mal à nommer- et qui a envahi rapidement tout notre environnement. Sans oublier le modèle des villes anciennes, ni leur enlever leur puissance de référence, comment se tourner vers ce qui se construit aujourd'hui hors des centres et en lien avec les mobilités et les réseaux dématérialisés ?

Des chercheurs, écrivains, architectes, fonctionnaires, élus, cherchent, à partir de cet état de fait, à reconnaître ces formes urbaines et à élaborer de nouvelles stratégies de développement qui ne soient pas nécessairement celles du modèle dominant. Paola Viganò fait partie de ceux-là, ainsi que de nombreux acteurs du Bassin minier.

En tant que témoins actifs de cette évolution des territoires habités, pouvons-nous participer à la réflexion et au travail critique pour agir sur ces situations et adapter nos missions ? Dans le Bassin minier, marqué par un taux de chômage très élevé, héritage entre autres de la fermeture des mines il y a trente ans, beaucoup d'acteurs ont pris en main le territoire qui se réveille progressivement d'un long sommeil. Deux éléments marquants symbolisent l'aboutissement de cet investissement : le classement très récent de l'ensemble du Bas-

sin minier au patrimoine de l'UNESCO et l'arrivée du Louvre Lens. C'est donc par la culture qu'arrive cette nouvelle dynamique, qui entraîne une amélioration économique déjà notable et une attractivité urbaine potentielle. La culture prend ici des formes variées qui embrassent la mémoire des lieux et leur géographie bien particulière.

Les enjeux du séminaire portent donc autant sur le devenir de la ville horizontale ou diffuse, que sur les méthodes et moyens mis en œuvre pour susciter un renouvellement durable du territoire sur lui-même.

Nous avons choisi deux sites emblématiques de la reconversion dans le Bassin minier pour nos débats, le 9/9 bis à Oignies et le 11/19 à Loos-en-Gohelle qui sont d'anciens sites de fosses d'extraction. On pourra ainsi parcourir les cités et les anciens lieux de production et monter sur un terril pour comprendre le paysage qui se transforme. Dans chacun de ces sites, nous pourrions aussi nous réunir pour les ateliers, *in situ* donc.

Le vendredi toute la journée, à Oignies, au 9/9bis, nous serons accueillis au Métaphone, nouvelle salle de concert et bâtiment-instrument de musique qui sonnera pour nous. Au 9/9bis, se trouve aussi le siège de la Mission Bassin Minier. Le samedi après-midi, nous serons à Loos-en-Gohelle au 11/19, siège de la filière environnementale et de sa pépinière d'entreprises qui nous accueillera. C'est aussi un haut lieu du renouveau culturel avec Culture Commune, scène nationale du Pas-de-Calais.

Près de l'hôtel, lors de nos déplacements en car et dimanche après-midi, à l'issue du séminaire, d'autres cités et lieux en cours d'aménagement pourront être visités ensemble ou sé-



parément, le Louvre Lens, les quartiers ANRU de Béthune et Bruay, les cités minières de Bully-les-Mines, la médiathèque de Méricourt ...

Nous sommes logés principalement à Gosnay dans deux hôtels mitoyens : la Chartreuse et le Best Western, quelques-uns cependant, pourront apprécier le confort de la Maison Rouge situé à 7 km de Gosnay à Noeux-Les-Mines, car nous avons épuisé toutes les possibilités d'hébergement à Gosnay. Il y a bien une seconde chartreuse magnifique à Gosnay, que je vous recommande d'aller voir, mais elle est à l'abandon.

Comme vous pourrez en juger, les réalisations sur le logement, la réhabilitation, les espaces publics, n'en sont qu'aux prémices.

Nous écouterons les acteurs parler de l'évolution du regard porté sur les cités, des moyens d'action et des méthodes mises en œuvre pour faire de ce territoire aux identités multiples, complexe au niveau administratif, un territoire durable et désirable. C'est vrai que la dynamique en cours depuis plusieurs années, sous l'égide des acteurs de terrain, des élus, des techniciens qui ont pris à bras-le-corps une situation urbaine et sociale mal en point, a influencé le choix de ce voyage. J'espère que vous prendrez à l'occasion de ce séminaire, autant d'intérêt et de plaisir que le bureau et moi-même avons pris à l'organiser, à la rencontre de toutes les personnes engagées, généreuses, aux compétences pointues et travaillant de concert qui transforment ce territoire.

Au charbon, maintenant !

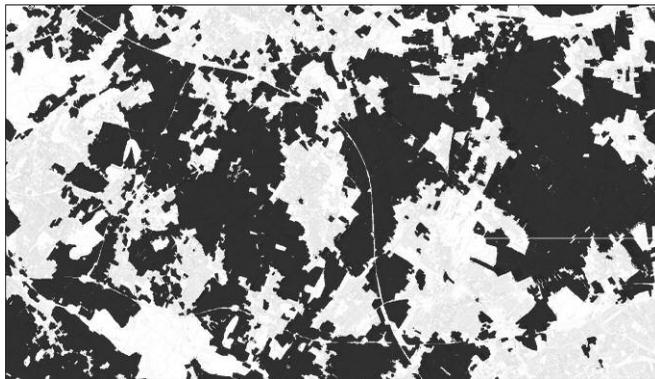


Trois cartes extraites de l'étude d'Annabelle Hucault & Alice Manac'h, étudiantes 13 Malaquais

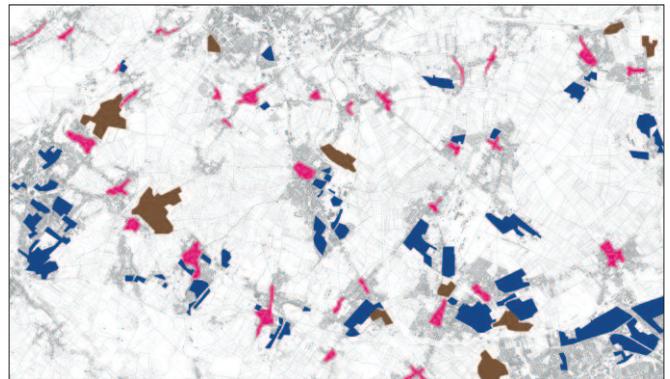
Densité de population au km² par commune : de 2994 km² à 102 km²



En blanc : espace urbanisé - En noir : espace non urbanisé



Assemblage des bourgs (en rose), des cités minières (en bleu) et des centres commerciaux (en brun)





LE BASSIN MINIER

JEAN-FRANÇOIS CARON, MAIRE DE LOOS-EN-GOHELLE, CONSEILLER RÉGIONAL
ET PRÉSIDENT DU GROUPE ÉCOLOGIE LES VERTS EN NPDC

Le patrimoine culturel comme levier de transformation d'un territoire

Au départ, Loos-en-Gohelle est un petit village rural, situé dans le Pas-de-Calais. Il connaît pendant plus d'un siècle une croissance exponentielle, mono-industrielle, basée sur l'exploitation du charbon et l'encadrement des Hommes. En un peu moins de 150 ans, il passe de quelques centaines à plusieurs milliers d'habitants.

Quand l'exploitation stoppe, l'héritage est lourd à porter : chômage, humiliation et perte de sens. Les séquelles environnementales sont terribles. Par les affaissements miniers, le sol de la commune a baissé de 15 mètres. Les friches ont occupé jusqu'à 20% du territoire municipal. Les cours d'eau se sont inversés, puis taris. Ailleurs, par remontée de la nappe, ils ont formé de véritables lacs ! Le « pays noir », au sortir du charbon, est un pays dévasté, transformé à jamais par la démesure industrielle.

Pour se relever, les Loossois partent à la conquête de leur histoire. Au début des années 1980, la municipalité fait du patrimoine culturel – matériel et immatériel – un levier de transformation.

On travaille la mémoire, la notion de trajectoire. On réhabilite les espaces en friche pour accueillir des spectacles vivants. On valorise les vestiges de l'épopée minière : chevalements, cavaliers, tours et fosses d'extraction. On s'invente un imaginaire nouveau : les montagnes noires – les terrils – se transforment, le temps d'un été, en sommet du Kilimandjaro...

Les habitants de Loos retrouvent la capacité d'initiative qui leur avait été confisquée par le système paternaliste minier et par là même, un peu d'espoir.

À l'occasion de la révision du Plan d'Occupation des Sols (ou POS, un document de planification urbaine obligatoire) vient le temps du diagnostic social et environnemental partagé. Je suis en charge du dossier en qualité de conseiller municipal délégué à l'urbanisme. Pour une fois, on ne va pas

faire *pour* les habitants, mais *avec* eux !

Il s'agit de s'inventer un avenir en partant des besoins, du vécu et de l'expertise d'usage des citoyens. Forces et faiblesses, freins et opportunités sont définis collectivement, sous le regard d'experts extérieurs.

La démarche aboutit à la coproduction de La Charte du Cadre de Vie, ratifiée en 2000 par la Ville et les acteurs locaux. Elle préfigure le programme de développement durable généralisé à partir de 2001, date de mon élection en tant que maire.

Depuis la Ville connaît de nombreux résultats sur tous les registres (autonomie en eau, énergies renouvelables, doublement du nombre d'associations...) mais surtout, dans un territoire paupérisé comme le nôtre, c'est dans le champ de l'économie que ça compte : reconversion de la base 11/19 en pôle de développement durable, création de centaines d'emplois, pôle de compétitivité national sur l'économie circulaire, etc.



Verso de la carte "100 sites de découverte du patrimoine minier"
 Le Bassin minier Nord - Pas-de-Calais



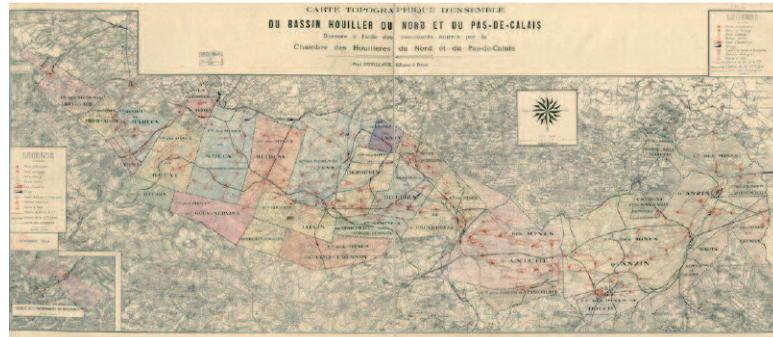
À l'échelle du Bassin minier, le classement à l'UNESCO et l'arrivée du Louvre Lens en 2012 participent de cette volonté de mettre en place les conditions de la résilience.

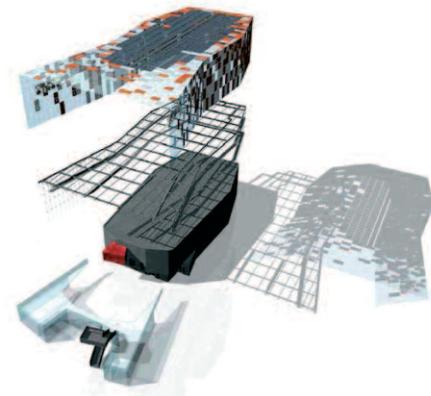
Un nouveau modèle de développement est possible. À condition de permettre à chacun d'en prendre sa part.



Le site du 9 / 9 bis © Jean-Christophe Tougeron

Carte ancienne "Topographique du Bassin houiller du NPC" (1924) Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France





Le Métaphone

Le Métaphone (Hérault Amod architectes) est un bâtiment musical, une première mondiale. Il est à la fois une salle de concerts et un « instrument de musique urbain » dont les façades produisent et diffusent des sons à l'extérieur, en liaison avec des jeux de lumière.

La salle de concert et ses annexes sont contenues dans un volume de béton noir, lui-même enveloppé d'une structure d'acier recouverte d'une peau légère constituée d'écailles de matériaux divers : verre clair et dépoli, acier Corten, bois. Cette enveloppe d'écailles, s'avance, (...) formant un large porche qui protège l'entrée et la terrasse.

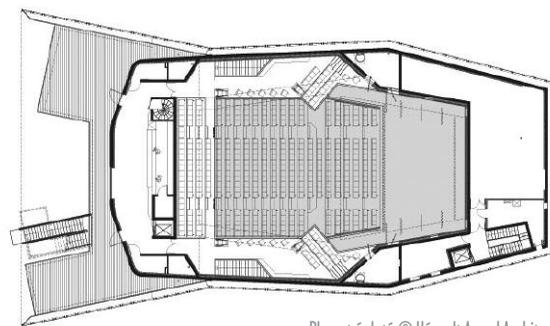
Sous le porche, la cabine de commande de l'instrument est mise en scène, volume rouge qui surgit de la façade noire. Sur le toit, la trame des écailles est prolongée par une surface de 600 m² de cellules photovoltaïques intégrées.

Pour le public, c'est une curiosité, on vient à Oignies pour le voir et l'entendre. Il sert à la fois de clocher laïque, (...) il signale l'entrée d'un concert ou l'entracte d'un spectacle... À l'intérieur, la salle est modulable, pouvant recevoir 500 personnes en configuration « assis » et 1 000 personnes debout.



Bâtiment tertiaire

La première réalisation du projet de reconversion du site minier du 9/9bis à Oignies est ce petit bâtiment tertiaire. Il initie un ensemble immobilier destiné à des bureaux et un hôtel. Cet immeuble est composé à partir d'un ancien atelier/garage en briques, reconverti en bureaux, auquel est adjointe une partie contemporaine. La partie neuve est accolée à l'existant et le dernier étage se prolonge en porte-à-faux au-dessus de son toit. La façade côté partie existante et le dessous du porte-à-faux sont habillés de cassettes en inox miroir, réfléchissant les briques et les tuiles de l'ancien atelier. La structure du nouveau bâtiment est en acier. Le porte-à-faux du dernier étage est porté par deux poutres treillis extérieures.



Plan et éclaté © Hérault Arnod Architectes



La cité Declercq Les 35 maisons passives

La cité Declercq est une cité-jardin remarquable d'une superficie de 26,15 ha. Elle date de 1933 pour la partie ancienne, et de 1960-65 pour la cité nouvelle.



Les photos ci-dessus : © Jérémy Jännick

Plan ci-dessous © 15 monographies des cités minières, E. Riverani, 2009



Le projet des 35 maisons passives (RD2D2 architectes) et l'ensemble du site se situent à la limite de l'urbanité et du paysage en appliquant les thèmes du développement durable.

Le projet se déploie en travaillant et en modelant le plateau sur lequel il s'insère. À l'image d'un travail presque sculptural sur une surface de sol légèrement pliée, relevée, ou rabattue par endroits pour procéder aux raccords avec les surfaces environnantes, comme la voirie d'accès plus basse notamment. Projet paysagé donc, où l'implantation des maisons groupées par deux ou mitoyennes suit une dominante visuelle du site et une dominante bioclimatique.

Les maisons s'organisent autour d'un rez-de-chaussée dont le plan est très libre, et dont les espaces de vie sont ouverts vers le sud, que ce soit vers le parc ou vers les clos. C'est là que le concept d'habiter le parc trouve son développement : le clos n'est en rien une rue ; c'est une extension de l'espace de vie.



1986 signe la fin de l'exploitation minière sur le site 11/19 qui restera pour tous comme une empreinte indélébile de l'histoire de l'exploitation du charbon. Ce lieu est alors chargé d'histoire et s'apprête à rejoindre la longue liste des friches industrielles en région Nord-Pas de Calais...

Cependant à l'aube du xxie siècle, commence à souffler intensément un besoin de développement durable.

C'est à partir de ce site 11/19, reflétant le gigantisme de la mine et symbolisant un développement qui a certes créé des richesses, mais aux dépens de l'homme et de la nature, que nous souhaitons démontrer les nouvelles voies possibles pour un développement harmonieux et porteur d'avenir. C'est la transformation progressive de cette friche qui symbolise le passage vers une ère nouvelle, ce sont ces transformations et ces nouveaux acteurs que nous vous invitons à découvrir. Les institutions publiques et la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin participent au développement du site 11/19, et l'ont notamment inscrit comme « grand projet d'agglomération » et « Pôle de Référence du Développement Durable ».

Sur ce site 11/19, vous découvrirez les approches liées au développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale : certains agissent pour

influencer de nouvelles filières économiques (éco-entreprise) ou pour nourrir notre culture populaire grâce à la création et la formation artistique, d'autres agissent pour l'éducation à l'environnement ou la diffusion de ressources sur le développement durable. Le site 11/19 évolue et d'autres projets émergent à leur tour (Bassin Minier Unesco, Villavenir) et témoignent de la vitalité permanente de ce site.

Au-delà des activités et projets particuliers des acteurs du site, le 11/19 devient un lieu d'interprétation et d'appropriation collective pour un développement durable au service du Nord-Pas de Calais.

La diversité est au cœur même du projet de requalification, le projet d'une zone de développement économique d'un caractère particulier, mixant économie, patrimoine et culture, ou encore, celui d'un tissu urbain d'un type nouveau.

Le développement durable, dans une conception patrimoniale et responsable du monde, constitue le ciment du projet de développement de la base du 11/19 et des terrils :

- le patrimoine minier / la mémoire
- le spectacle vivant / l'avant-garde
- l'environnement / l'économique.



Puits n° 11 de la Compagnie des mines de Lens, Pas-de-Calais, France.
XX^{ème} siècle : Entre 1930 et 1938. Auteur inconnu, image scannée par Jérémy Jännick



Le site du 11 / 19 aujourd'hui © Jean-Christophe Tougeron

La cité des Provinces

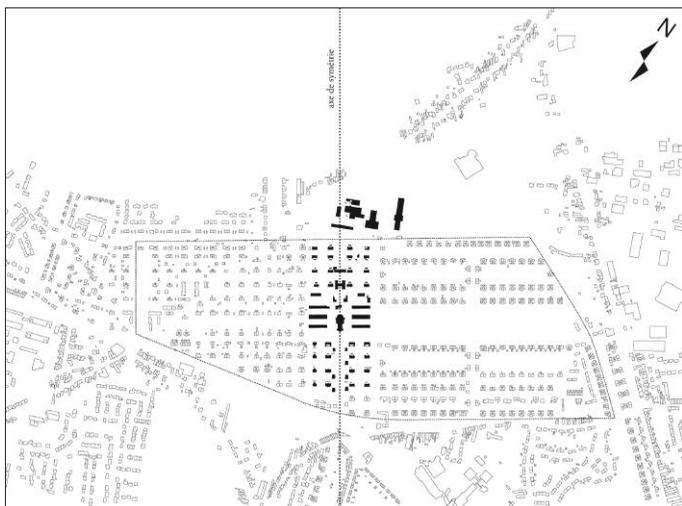
Associée à la fosse 11/19, la cité des Provinces, qui compte près de 600 logements, appartient à un ensemble exceptionnel qui témoigne de la puissance de la Société des Mines de Lens.

Construite à partir de 1894, elle est détruite lors de la Première Guerre mondiale puis reconstruite et agrandie au début des années 1920. Cité pavillonnaire structurée à partir d'une trame orthogonale, elle se singularise par les vastes parcelles qui entourent les maisons. Généralement groupées par deux ou trois, ces habitations offrent une grande richesse architecturale grâce à la variété des modèles. Le centre de la cité



Maisons à Lens - Cités de la fosse 11 / 19 © Jérémie Jännick

rassemble espaces verts et équipements collectifs. Illustrations du paternalisme minier, ces équipements renforçaient le fonctionnement autarcique de la cité sous l'autorité de la Société et constituaient un symbole de sa puissance.



Plan de la cité des Provinces.
Extrait de l'étude "Neuf fois un km cinq" de Gabriel Vuillemin, 2014.



Les terrils aujourd'hui

Le CPIE Chaîne des Terrils a été créé en 1989 sous l'impulsion d'un collectif d'associations de défense de la nature, du cadre de vie et du patrimoine historique et culturel. L'objectif de l'association : protéger, valoriser et animer les reliefs de l'activité charbonnière.

Il a été et reste le moteur de l'évolution des mentalités en matière de terrils. L'association a eu le dur privilège de mener les premières initiatives en leur faveur, face à la fois à l'incompréhension locale et aux puissants intérêts des houillères du bassin Nord-Pas de Calais et des Charbonnages de France. Depuis sa création, le CPIE a choisi une démarche axée sur la mise en valeur des terrils. En 1992, il fait adopter par ses

principaux interlocuteurs deux documents : une charte de valorisation des terrils, et surtout une charte de préservation d'aménagement et d'exploitation des terrils, qui fixe les modalités d'une gestion globale et durable de ce patrimoine hors du commun.

En 1994, l'association a recruté son premier salarié. En 2001, elle a été labellisée CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, et a donc rejoint le réseau national des CPIE en France. Ce label national est attribué à des associations qui s'impliquent dans le développement durable des territoires, au service d'une gestion humaniste de l'environnement.



Les deux photos de gauche © Jérémy Jännick. Ci-dessus © Eva Samuel

LES PROMENADES DU DIMANCHE

Le Louvre Lens

Une architecture silencieuse et un paysage intérieur calme pour accueillir des chefs-d'œuvre et donner une seconde vie à une friche minière, tel est le pari du Louvre-Lens.

À l'inverse des manifestes héroïques extravertis du Guggenheim de Bilbao, SANAA a choisi une architecture de la discrétion et du respect à la fois du site minier et des œuvres exposées.

Une évidence de la neutralité là où la richesse du sol est devenue muette. Une politesse en métal et verre là où la mémoire assourdie du lieu sort en permanence des pores des briques rouges et de la terre noire.

Les espaces de la conservation des œuvres sont enfouis ; seuls les espaces muséographiques et l'accueil du public prennent emprise sur ce sol.

Le bâtiment est posé. Le terrain, ancien cavalier de mine, est

d'une forme triangulaire allongée, occupé dans une de ses pointes par un bois de bouleaux et ourlé en remblai sur rue. Évitant le bois de bouleaux et occupant le site au-delà du remblai, les éléments du programme muséographique se développent comme autant de pavillons qui s'articulent autour de la pièce d'accueil.

Par son implantation dans la longueur du site, le chapelet des pavillons se tend par pas successifs parallèlement au tracé des anciens cavaliers.

L'architecture est ici mutiste et pour ce faire, une extrême complexité de mise en œuvre a prévalu pour qu'aucune articulation ou aucun joint ne soit montré.

Qui ne dit mot consent.

Le verre et le métal se jouent du ciel et de la terre ; ce sont leurs respirations qui colorisent cette œuvre d'architecture.



Photos du Louvre Lens © Eva Samuel



Photos du Louvre Lens © Jean-Christophe Tougeron



11 logements sociaux / rue de Vaudricourt

En pied de coteaux du quartier, entre la rue « en vallée » qui longe le relief et la « plaine » d'accès au quartier, adossé à l'arrière du centre commercial, il s'agit de la réalisation de 11 maisons individuelles accolées.

Chaque lot de terrain s'apparente à une lanière ; les maisons s'implantent sur la rue, à l'alignement, alors que le fond du terrain reste en limite avec une partie délaissée de terrain du centre commercial.

Les logements en bande développent des typologies allant du 3 au 5 pièces ; les garages sont implantés à l'alignement, et l'entrée est en retrait de sorte qu'un creux dans le volume cubique du projet crée une sorte de redan sur la rue, rythmant la rue. Les séjours s'ouvrent sur les jardins intérieurs. Les volumes donnant sur la rue sont recouverts de briques anthracite afin que les façades restent autonettoyantes alors que les façades sur jardin sont en enduit blanc.

Logements sociaux rue Vaudricourt. © Tank architectes



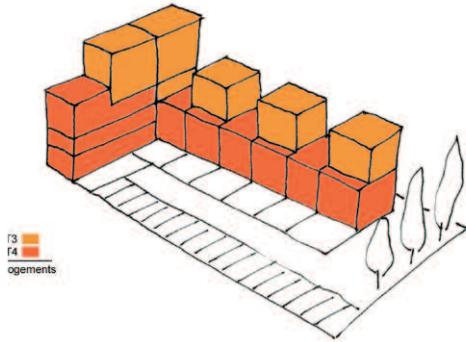
16 logements sociaux / rue Danton

Il s'agit d'une réinterprétation de la maison minière à 4 logements accolés et placée au milieu de la parcelle. Cette réinterprétation contemporaine joue sur un décalage des 4 plots entre chacun d'eux, en profitant du terrain en angle de rues, en « manivelle » qui permet des vues obliques et traversières. Au-delà des jardins privatifs assez ténus, des jardins collectifs permettent un développement d'ambiances végétales multiples. Le logement est R+3 avec le deuxième étage qui laisse la place d'un grenier et crée la variation entre 4 et 5 pièces.

Les façades sont en briques sombres et le toit recouvert d'ardoises. Le biais des plans des façades accompagne les pentes du toit et fait référence explicite à un vocabulaire flamand ou hollandais.

Logements sociaux rue Danton. © Kenk architectes





23 logements sociaux / boulevard de Hollande

Toujours dans le programme de renouvellement urbain, le projet des 23 logements marquent fortement l'angle de deux rues par une sur-hauteur dont l'effet est renforcé par le hall vitré en creux qui semble évider le socle de cet angle et soulever l'ensemble du volume.

Le contraste entre les cadres en bois jaune des ouvertures et la brique anthracite des murs renforce la force des volumes qui semblent percés de toutes parts de manière aléatoire.

Légèrement surélevés par rapport au niveau du trottoir, les logements du rez-de-chaussée ont des entrées individualisées. Ces logements sont en duplex. Le bâtiment d'angle est un bâtiment de logements collectifs avec des appartements à plat. À son 2^e étage, depuis sa distribution verticale, il distribue par coursive extérieure une rangée de logements en duplex au-dessus des logements individuels. Le 3^e étage du bâtiment d'angle est le dernier niveau distribuant des logements en triplex.

Logements sociaux boulevard de Hollande © Kenk architectes



Bully-les-Mines

La cité des Alouettes

Contexte et densité

Cette cité se trouve à l'est de Bully-les-Mines. La densité de la cité minière n'est pas la même que celle du bourg. Ces derniers se regroupent principalement autour des axes routiers, venant former des nœuds. La cité minière s'étend sur toute sa surface disponible, en ne suivant aucun historique. Son implantation, son orientation dépendent d'une échelle qui n'est pas celle du bourg.

Parcellaire et sacralisation de la forme collective

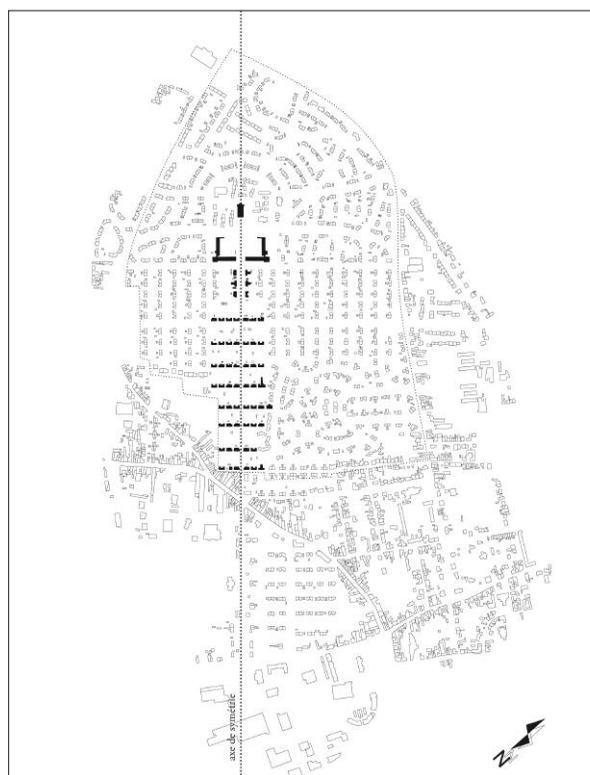
En continuant d'analyser cette cité, hors du contexte, on s'aperçoit que la trame mise en place révèle la force des logiques internes et de la composition. La cité est, par la trame,

sacralisée. Ce symbole renvoie à une forme de collectivité : les habitants de la cité sont réunis sous des valeurs, et celles-ci composent physiquement la cité. Ainsi, il en ressort une entité forte, autonome : la cité *est* la collectivité.

Axialité et topographie

La trame est définie selon un axe de symétrie facilement repérable. Sur celui-ci viennent se greffer les équipements collectifs en miroir. Cet axe forme la voie principale de la cité. Au bout de cette voie, l'école, puis l'église.

Même l'orientation de la cité par rapport à la topographie renforce cette sacralisation : lorsque l'on chemine sur la voie principale, on monte peu à peu, jusqu'à l'église, dominante.



Carte de l'axialité et la topographie (étude "Neuf fois un kilomètre cinq", Gabriel Vuilemin, 2014)



Église de la cité des Alouettes à Bully-les-Mines © Eva Samuel

Bruay-la-Buissière

Opération ANRU quartier Stade Parc

Opération ANRU / site du Stade Parc Roger Salengro

Ce projet ANRU s'étend sur l'ensemble du quartier Stade Parc, parc inscrit au patrimoine et occupé par un stade d'athlétisme et de football et une piscine publique, un ensemble créé dans les années 1930.

En lisière entre ville et campagne, ce quartier était isolé du centre de Bruay-la-Buissière par le cavalier de la mine qui formait une coupure uniquement franchissable par un passage sous pont de l'axe principal de la ville. Les 300 logements et les lieux publics existants formant un ensemble cohérent mais en position d'exclusion urbaine, le projet ANRU a pour objet de le redynamiser et de le repositionner à l'échelle de la ville.

Ce projet de quartier a été également possible par l'autre opération ANRU sur le quartier de la gare visant entre autre à supprimer la coupure du cavalier hors-sol en le transformant en promenade urbaine.

L'opération ANRU a un impact dans tous les domaines : restructuration des logements, des équipements, requalification du réseau viaire, amélioration des liaisons douces. Des aires de jeux sont créées (skatepark, stade d'entraînement de football).



Plan du parc Roger Salengro et perspective du chemin d'eau © KVDS architectes urbanistes

Le parc est complété par un parcours d'eau qui devient l'élément de liaison entre le quartier et l'ancien parc Salengro. Véritable pôle structurant du projet, ce lieu est pensé comme un espace public modulable, support de promenades et d'animations. La nouvelle école Pasteur redéfinit la lisière de la ville alors que son parvis en prolongement du parcours d'eau se raccroche à un petit espace commercial isolé.



Ci-contre et ci-dessous : photos de Bruay-la-Buissière © Jean-Christophe Tougeron





Nouvelle école Pasteur

Le projet (TRACE architectes - Roussen et Savarino architectes) a pour but de construire une nouvelle école en remplacement de l'école existante sur le terrain duquel seront réalisés de nouveaux logements remplaçant ceux démolis ou destinés à l'être.

L'école, qui a fait sa première rentrée cette année, est un bâtiment à simple rez-de-chaussée qui se place exactement en appui du nouvel aménagement du parc. Son parvis prolonge la promenade de l'Esplanade, longeant le parcours d'eau et définit un point du sol en belvédère face à la campagne, avant de redescendre vers une « supérette » existante qui était uniquement distribuée par la voiture. Les mouvements de son toit de zinc inscrivent l'école comme un prolongement du paysage et s'adaptent aux différentes hauteurs de chaque élément de programme.

De plain-pied, habillées de bois, les classes s'ouvrent en éventail et se mettent en boucle autour des cours différenciées maternelle et élémentaire. Le nœud de la boucle est ouvert /ouvert. L'auvent de zinc qui protège leur accès devient portique pour distribuer la salle de sport et le passage d'une cour à l'autre, quand il ne s'élargit pas lui-même en montant en hauteur pour devenir préau.

La cour s'ouvre visuellement vers le parc et le panorama de la campagne. Ce rapport ludique au paysage et ces jeux d'échelles confère à cette école un caractère proche de l'enfance.



Skatepark

Sur un ancien terrain de football, au sein d'un parc public classé, création d'un skatepark polyvalent (Constructo Skatepark).

La surface du terrain très linéaire est pris entre un alignement de platanes et un projet de fontaine, élément structurant du projet de renouvellement urbain.

L'emprise des platanes a dessiné des cercles qui développent la forme des mouvements du skatepark.

La jonction entre les différents cercles a généré une banquette jardinière en bois qui sépare physiquement l'espace de jeux de l'espace du public.

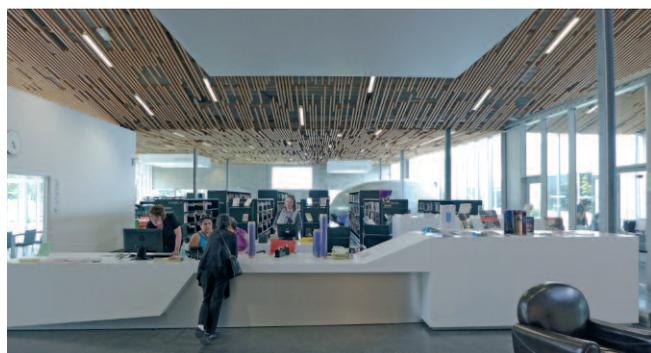
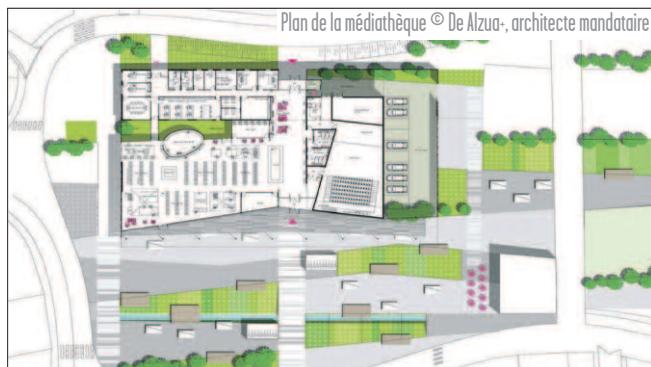
Cette logique organique de cercles tangents a été poursuivie dans le dessin tout en rondeur du projet.



Skatepark © Constructo Skatepark

Méricourt

Médiathèque & auditorium HQE



Le Centre culturel « La Gare » (De Alzua+ architecte - Atelier 9.81 et Archiae architectes) est ainsi appelé en mémoire du passé de gare de triage des mines de ce site devenu éco-quartier.

Il est constitué d'une médiathèque et d'un auditorium dans une volonté de Haute Qualité Environnementale très affirmée. Les volumes sont dilatés, l'auditorium est une véritable salle de spectacle vivant, et l'entrée traversante devient galerie d'exposition.

La médiathèque, premier bâtiment de l'écoquartier, fait face à un grand parvis public. Véritable extension programmatique de la médiathèque, le parvis a pour vocation d'accueillir des ateliers et des jardins participatifs, permettant aux habitants une réelle appropriation du site et de l'équipement lui-même.

De conception bio-climatique, la médiathèque témoigne d'une démarche environnementale forte. Les espaces de service font office de tampon thermique au nord, tandis que les espaces de consultation bénéficient de la lumière d'un patio et d'une large façade vitrée au sud, protégée par un vaste auvent, continuité du faux plafond intérieur. Cet auvent-visière accompagne le public du parvis à l'entrée.





Pavillon avec jardin et chevalements à Harnes © Jean-Christophe Tougeron

Liste des documents remis à tous lors du séminaire

- Exposé synthétique de la proposition d'inscription du Bassin minier du Nord-Pas de Calais au patrimoine mondial de l'Unesco
- Le Livre Blanc : Acte II, 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier
- Kit d'information de l'office du tourisme

Livres

- Jennifer Didelon, *Réhabiliter les maisons ordinaires de l'époque industrielle, cahier de recommandations*. Drac Nord-Pas de Calais
- Alberto Magnaghi, *La Biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun*. Paris, Association culturelle Eterotopia France, 2014, Rhizome.
Courriel : rhizome(at)eterotopiafrance.com
- Paola Viganò :
- *Les Territoires de l'urbanisme, Le projet comme producteur de connaissance*. Metis Presses 2012
- *Métamorphoses de l'ordinaire*, Grand Prix de l'urbanisme 2013, sous la direction d'Ariella Masboungi, éditions Parenthèses.

Documents téléchargeables

1/ SUR LE SITE DE LA MISSION BASSIN MINIER :

- *Guide technique : Plan Local d'Urbanisme et patrimoine minier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO* - le 4 février 2014
- *Monographies des cités minières* - le 16 novembre 2009
- *Qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier Nord-Pas de Calais* - le 16 novembre 2009
- *Guide des terrils* - le 26 octobre 2009
- *Sensibilité des terrains aux remontées de nappes phréatiques* - le 16 novembre 2009

2/ SUR LE SITE D'EURALENS :

- *Le cahier du Label 2013*

3/ SUR LE SITE DE LA DRAC NORD-PAS DE CALAIS :

- *Réhabiliter les maisons ordinaires*

4/ SUR LE SITE DES ARCHITECTES-CONSEILS :

- Rapport ministère du Budget, *Mission d'expertise économique et financière du Nord-Pas de Calais*, juillet 2009
- Présentation d'Euralens
- Extrait d'actes des *Matinées du CGEDD* - Intervention de Paola Viganò, *La ville diffuse peut-elle être durable ?* 11 avril 2013
- Présentation du livre d'Alberto Magnaghi, *La Biorégion urbaine*, par Augustin Berque
- Projet de logements à Lens, BNR architectes
- Travaux d'étudiants : Visions
 - *Un Territoire homogène ?* Manach' et Hucault, 2014
 - *Neuf fois un km cinq*, Gabriel Vuillemin, 2014





